

À LA VEILLE DE LA COMMÉMORATION DE LA NAKBA

Le nettoyage ethnique se poursuit

• PAGE 11



Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

MARDI 14 MAI 2024 - 6 DOU EL QIÏDA 1445
N° 8248 - PRIX 10 DA

SOUTIEN À LA CAUSE PALESTINIENNE

Belmehdi réaffirme à Istanbul l'engagement de l'Algérie



• PAGE 2

RELANCE DE L'ENIEM

L'ÉTAT DÉBLOQUE 3,5 MILLIARDS DE DINARS

• LIRE EN PAGE 5



ENFANTS MORTS PAR NOYADE À LA PROMENADE DES SABLETTES

7 individus arrêtés et placés en garde à vue

• PAGE 24

ENTRETIEN



MEHDI GAHAM, DIRECTEUR DE LA DIVISION ROBOTIQUE AU CDTA
«L'Algérie, l'un des rares pays disposant d'une table de dissection virtuelle»

• PAGE 4

SOUTIEN À LA CAUSE PALESTINIENNE

Belmehdi réaffirme à Istanbul l'engagement de l'Algérie

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS, YUCEF BELMEHDI, a affirmé, hier à Istanbul (Turquie), l'engagement de l'Algérie et son soutien ferme à la cause palestinienne, une cause centrale pour le monde arabo-musulman.

Dans une allocution prononcée aux travaux du «Sommet consultatif des Oulémas du monde islamique», Belmehdi a réaffirmé l'engagement de l'Algérie et son soutien ferme à la cause palestinienne, notamment avec la poursuite de l'agression sioniste contre la population de Ghaza, depuis le 7 octobre 2023. Il a rappelé, dans ce sens, «les efforts de l'Algérie en soutien à la cause palestinienne, à travers les démarches du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour faire entendre la voix de la cause palestinienne dans les tribunes internationales, notamment après l'obtention de l'Algérie de la qualité de membre non permanent au Conseil de sécurité, et la tenue de la conférence d'unification des rangs palestiniens, couronnée par l'adoption de la Déclaration d'Alger à la date du 12 octobre 2022». «Le président de la République a relevé haut le défi en exigeant la condamnation de l'entité sioniste au niveau international, pour le génocide et les crimes contre l'humanité ayant

fait des milliers de victimes palestiniennes», a-t-il dit. Belmehdi a souligné que «ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés révèle une autre face du monde d'aujourd'hui, un monde où les repères de l'humanité ont été délibérément effacés», appelant à cet égard à «la nécessité d'intensifier les efforts des Oulémas de la nation pour contrer la propagande sioniste qui cherche à masquer la réalité évidente». Par ailleurs, il a salué «la convergence des vues entre l'Algérie et la Turquie sur la situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés», affirmant que «les positions des deux pays s'alignent sur de nombreuses questions du monde arabe et islamique». A noter que le Sommet consultatif des Oulémas du monde islamique (13 et 14 mai) organisé par la présidence des Affaires religieuses turque sous le patronage du président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, vise à débattre des voies de l'action commune pour faire face aux défis et aux crises auxquels sont confrontés l'humanité et l'unité de la nation musulmane.



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La délégation algérienne dénonce la destruction du patrimoine palestinien

La délégation algérienne participant à la conférence diplomatique pour la conclusion, à Genève, d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, a pointé du doigt la confiscation illégale des ressources du peuple palestinien et la destruction systématique de son patrimoine matériel et immatériel, du fait des pratiques illégales de l'occupant sioniste.

La délégation a affirmé que la tenue de cette conférence diplomatique à Genève du 13 au 24 mai, se voulait le fruit d'efforts laborieux déployés par les Etats membres pour mettre en place un système de propriété intellectuelle plus inclusif et plus flexible qui contribuerait à la protection des formes de créativité et d'innovation qui dépendent directement et indirectement

des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. A cet égard, la délégation algérienne a plaidé pour que «l'instrument international en cours de négociation reconnaisse l'obligation pour les demandeurs de brevets basés sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, de divulguer l'origine ou la source de ces derniers, et que cette disposition soit assortie de mesures coercitives appropriées pour assurer l'application. Il s'agit, également, de la nécessité de prévoir le caractère complémentaire entre l'instrument envisagé et d'autres accords internationaux sur l'accès équitable et le partage des avantages».

La délégation a souligné «les avantages qu'accorderait l'adoption d'un instrument international ambitieux sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs

traditionnels associés, notamment à travers l'harmonisation des différents systèmes nationaux, le renforcement du développement durable des communautés et des économies locales, la garantie de la sécurité juridique, la possibilité de prévision pour les entreprises et l'amélioration de la qualité, de la compétence et de la transparence du système des brevets d'invention».

«Lors des préparatifs à cette conférence diplomatique, l'Algérie a eu l'honneur d'abriter, en juin 2023, une réunion régionale préparatoire des pays africains, laquelle a permis la coordination de la position africaine quant aux négociations concernant l'instrument international en question tout en développant une conception commune et des consensus le concernant», ont rappelé les représentants de l'Algérie. La délégation a affiché la volonté de l'Algérie à «agir

de manière constructive et avec un esprit ouvert pour contribuer au succès de cette conférence, que nous voulons un nouveau jalon dans le processus de renforcement du multilatéralisme et du développement d'un système de propriété intellectuelle plus inclusif, plus équilibré et plus équitable».

La délégation algérienne a, enfin, attiré l'attention des conférenciers sur la confiscation illégale des ressources du peuple palestinien et la destruction systématique de son patrimoine matériel et immatériel, du fait des pratiques illégales de l'occupant sioniste. La délégation algérienne a réaffirmé son soutien aux communiqués lus par les délégués k'nyan et indonésien, respectivement, au nom du groupe africain et du Groupe des pays partageant la même vision.

CONSTRUCTION D'UN MAGHREB DES PEUPLES

Le makhzen, principal obstacle

Les participants à la journée d'étude organisée, dimanche dernier, par l'Institut nationale d'études de stratégie globale (INSEG), sous le signe «La cause sahraouie au cœur de la conscience mondiale», ont affirmé que la construction d'un «Maghreb arabe des peuples» était désormais «une nécessité impérieuse» au regard des développements survenant dans le monde, imputant au Maroc la responsabilité d'entraver le processus de construction du Maghreb arabe en raison de ses visées coloniales et de ses liens avec l'entité sioniste.

A ce propos, le directeur de l'INSEG, Abdelaziz Medjahed, a mis en avant l'importance de l'édification d'un «Maghreb arabe des peuples», soulignant que la concrétisation de cet objectif était tributaire de la volonté des peuples, se demandant : «quel poids pour le makhzen face à celui des peuples du Maghreb arabe ?», soutenant que «le makhzen ne sert pas les intérêts des peuples mais il agit, plutôt, en leur défaveur, d'où l'impératif de le dévoiler». Pour sa part, le directeur du Centre sahraoui d'études stratégiques, Ibrahim Mohamed Mahmoud, a indiqué dans son intervention que «l'établissement d'un Maghreb arabe des peuples constitue une nécessité imposée par la conjoncture internationale et les majeures mutations successives, non seulement dans cette région, mais également en Afrique». «Les défis et les répercussions sont importants et impliquent une lourde responsabilité, d'où la nécessité d'un retour à l'approche des blocs pour permettre aux pays de préserver leur souveraineté et leurs intérêts», a-t-il soutenu, soulignant que «la construction d'un Maghreb arabe des peuples est une idée réaliste, eu égard aux relations entre les peuples, aux dénominateurs communs et aux ressources naturelles que recèle la région». Il a, en outre, appelé à suivre l'exemple de nombreux pays africains qui ont réussi à construire des blocs. Le même intervenant a rappelé que «le makhzen entrave la construction du bloc du Maghreb



arabe, car ne respectant pas la légalité internationale en sus de ses visées expansionnistes». Et d'ajouter que l'Union maghrébine n'a pas été construite pour une autre raison, consistant selon le même responsable sahraoui en «l'existence d'intentions coloniales qui ne veulent pas le bien pour la région en œuvrant à la maintenir en tant que colonie pour piller ses richesses», c'est pourquoi, poursuit-il, le «Maghreb arabe des peuples» est une tentative qui doit être entreprise par les peuples. Il a souligné, dans ce sens, que l'Algérie possédait toutes les capacités nécessaires pour lancer et encadrer le débat et s'ériger en «locomotive

des peuples de la région pour la construction de l'édifice maghrébin». «La construction du Maghreb des peuples est une conviction ancrée et inévitable, étant un facteur de stabilité et d'équilibre dans la région», a-t-il insisté.

REJET DE TOUTE RELATION AVEC L'ENTITÉ SIONISTE

Pour sa part, l'ambassadeur de la RASD en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a estimé que dans le contexte des développements actuels, la véritable réponse aux plans colonialistes était la construction d'un «Maghreb des peuples», saluant la récente réunion tripartite des chefs d'Etat de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye. Intervenant sur le sujet, le directeur du Centre arabe de recherches et d'analyses politiques et sociales de Genève (CARAPS), Riadh Sidaoui, a affirmé que l'objectif était d'établir un «Maghreb arabe des peuples», loin de l'approche qui entrave la construction de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en raison de l'occupation par le Maroc du Sahara occidental et de la normalisation avec l'entité sioniste, soulignant le rejet des peuples de la région de toute relation avec l'entité sioniste, y compris le peuple marocain, à hauteur de «pas moins de 85%», en témoignent les sondages d'opinion. Dans le même contexte, il a salué la réunion périodique de concertation entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie, appelant à faire de cette réunion «une voie pour la construction de l'Union du Maghreb arabe». Pour sa part, le journaliste et militant marocain Badr El Ayoudi, a estimé, dans son intervention depuis l'Espagne via visioconférence, qu'il était impossible de construire une Union maghrébine dans le cadre de la vision étroite et des ambitions coloniales du Maroc.

«Il y a de véritables tentatives pour empêcher la construction d'une union, que ce soit de la part du makhzen ou de l'entité sioniste, car toute union fera de la région une équation difficile, notamment à la lumière des mutations actuelles». Il a déploré à cet égard que le makhzen se soit «lié aux intérêts sionistes».

Horizons

Quotidien d'information
édité par la SPA HORIZONS
au capital social de 160.000.000,00 DA

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
NADIA KERRAZ

HORIZONS
SUR INTERNET :
<https://www.horizons.dz>

REDACTION ADMINISTRATION
20, rue de la Liberté - Alger
Tél. : (023) 50.21.14 / 50.21.13 / 50.21.12
Téléfax : (023) 50.21.17 / 50.21.23

BUREAU DE TIZI OUZOU : Cité GENISIDER 600 Logts Bt 7 n°12 Nouvelle ville - Tél. : 026 21 28 28 - Pour votre publicité, s'adresser à : L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité : Agence ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger - Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45 - 020.05.13.77 - E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz
HORIZONS 20, rue de la Liberté Alger Tél : 023 50 21 12 - IMPRESSION : Centre : S.I.A. - Est : S.I.E. - Ouest : S.I.O. - Sud : S.I.A. Unité Ouargla Fax : 029 76 38 82 - DIFFUSION - HORIZONS - Tél : 021 73 59 69 - MPS : Oran : 041 53 81 19 - 07 71 98 39 04 - EUURL KDP : Constantine : 031 92 92 16 - Tirage de l'édition d'hier : 12000 exemplaires

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

INTERNET, BUREAUX DE POSTE, PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ...

Des indicateurs rassurants



Le ministre de la Poste et des Télécommunications s'est longuement attardé hier sur les réalisations accomplies dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de son secteur. Il a soutenu qu'en peu de temps, le secteur a pu améliorer les chiffres de ses performances. Les indicateurs qu'il a présentés lors de son passage sur les ondes de la Radio algérienne traduisent une amélioration significative de la situation. Ainsi, Karim Bibi Triki a souligné que la capacité de la bande passante internationale est passée de 1,5 Tb/s en 2020 à 9,5Tb/s actuellement. En outre, le ministre a fait savoir que 80% de la population a accès à l'internet fixe. De ce fait, le nombre de foyers connectés est passé de 3,5 millions en 2020, à 5,7 millions actuellement, avec un objectif d'atteindre 6 millions à fin 2024. «Le débit minimum de l'internet fixe est désormais de 10 mégabits par seconde», a-t-il précisé. A cela s'ajoute l'augmentation du nombre d'abonnés à la FTPH (téléphonie en fibre optique) qui s'élève à un million de foyers parmi les 5,7 millions d'abonnés à l'internet fixe. Concernant l'internet mobile, le nombre d'abonnés a dépassé les 46 millions, contre 37 millions en 2020. Afin de garantir un déploiement équitable de la couverture du réseau sur le territoire national, le ministre a affirmé que son département a lancé un projet visant à assurer une couverture aux mêmes conditions de coût à la population des localités enclavées ayant moins de 2.000 habitants. Evoquant les réalisations dans le domaine de la poste, Bibi Triki a fait état de l'existence de 4.300 bureaux de poste, signalant l'ouverture d'une moyenne de 100 nouveaux bureaux de poste chaque année. A cela s'ajoute le renforcement du réseau postal par des bureaux itinérants. Concernant les guichets automatiques, le ministre a fait savoir qu'ils ont été renforcés pour atteindre 2.000 actuellement, contre 1.400 en 2020, soit une hausse de 40%. Il a également souligné que l'augmentation du nombre de guichets a été accompagnée d'une multiplication du nombre des cartes Eddahabia, avoisinant le 1 million. Reste que le ministre a insisté sur l'importance de redoubler d'efforts pour accélérer l'exécution des projets et relever ainsi les nouveaux défis technologiques. Selon lui, même si le secteur continue d'enregistrer des progressions à tous les niveaux, il n'en demeure pas moins qu'il y a des insuffisances à prendre en charge rapidement. S'agissant de la campagne de sensibilisation aux risques d'utilisation des réseaux sociaux lancée le 4 mai dernier, il a affirmé qu'elle vise à doter les utilisateurs des médias sociaux de recommandations préventives et de bonnes pratiques susceptibles de réduire les risques qu'ils encourent dans les espaces virtuels, notamment la fraude et l'escroquerie. S'agissant de la révision du seuil maximum des retraits au niveau des bureaux de poste fixé actuellement à 200.000, le ministre n'y voit pas d'inconvénients si cela s'avère nécessaire. Il a fait savoir que la poste fournit des prestations au profit de 20 millions de clients.

■ Amokrane H.

NOUVEAUX PARAMÈTRES DANS LA GESTION DU BUDGET Un bond qualitatif dans la modernisation de la finance publique

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE (APN), BRAHIM BOUGHALI, A AFFIRMÉ, HIER À ALGER, que le passage au mode de gestion du budget en fonction des programmes et objectifs constituait «un bond qualitatif» dans la modernisation du système financier public et «un des choix importants de la décennie actuelle».

Boughali s'exprimait dans une allocution à l'ouverture d'une journée parlementaire organisée par la commission des finances et du budget de l'APN, sous le thème «Le budget en fonction des programmes et objectifs en Algérie...réalité et perspectives». Étaient présents à la rencontre, le ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, le Conseiller auprès du président de la République chargé des finances, des banques, du budget, des réserves de change, des marchés publics et des règlements internationaux, Mohamed Boukhari, le médiateur de la République, Madjid Ammour, le président de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, Kamel Senhadji, des représentants des différents départements ministériels et des cadres du ministère des Finances. Boughali a estimé que «le passage de l'Algérie du mode de gestion budgétaire en fonction des moyens au mode de gestion du budget en fonction des programmes et objectifs, constitue un des grands enjeux de la réforme du système budgétaire, à travers la consécration du pouvoir de réaliser les objectifs escomptés avec les moindres coûts financiers possibles, précisant qu'il s'agit du nouveau fondement de la gestion budgétaire publique». Cette transition prévue dans la loi organique numéro 18-15 relative aux lois de finances, se veut une réforme radicale imposée par la réalité du budget public, basée sur les moyens de gestion des dépenses publiques, sans tenir compte des résultats réalisés en raison de



l'inefficacité du système prévisionnel et des politiques, souligne le président de l'APN. «Le principe de gestion par objectifs, de même que les mécanismes d'encadrement budgétaire pluriannuel, offre aux autorités publiques la possibilité d'établir une vision intégrée des ressources et des charges de l'Etat, en sus d'évaluer les résultats au lieu d'évaluer le bilan de gestion des moyens et ressources», a-t-il affirmé.

EFFICACITÉ, COMPÉTENCE, TRANSPARENCE

La mise à jour et la modernisation du système budgétaire en Algérie constituent, selon le président de l'APN, «une étape cruciale vers l'adoption de mécanismes de gestion publique moderne basés sur la gouvernance, l'efficacité, la compétence, la reddition de comptes, la transparence et l'efficacité, d'où l'impératif de consacrer les dépenses publiques à des programmes principaux et secondaires contribuant directement à la concrétisation des objectifs de la politique publique. Les objectifs de ces programmes, poursuit-il, doivent être précis, dont la réalisation est mesurée par les indicateurs de performance. Il a souligné, en outre, que la réussite des réformes de gouvernance budgétaire générale demeurerait

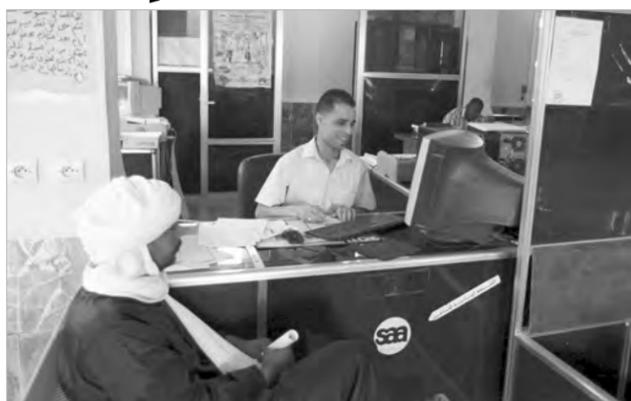
tributaire de deux facteurs, à savoir la numérisation et le capital humain. A cet égard, il a estimé que la numérisation n'était plus une option mais une nécessité qu'il faut impérativement exploiter pour économiser du temps et épargner des efforts dans un contexte mondial marqué par l'accélération de son utilisation et de sa généralisation. Il a également insisté sur l'importance d'achever le processus de numérisation de tous les secteurs afin de réaliser un développement territorial équilibré aux niveaux local et national, affirmant que cette démarche permettra de fournir des outils et des mécanismes importants pour l'élaboration des données, des statistiques et des informations en temps réel, permettant, ainsi, aux décideurs d'élaborer des politiques de développement ciblées et des plans mesurables et évaluables. Pour sa part, le président de la Commission des finances et du budget de l'APN, Saâd Boughdja, a salué, dans son allocution d'ouverture, la nouvelle orientation entamée depuis un an, consistant à élaborer et à gérer le budget en fonction des programmes et des objectifs, au lieu de se baser uniquement sur les moyens soulignant l'importance de la généralisation de la numérisation pour la réussite de cette démarche.

MARCHÉ DES ASSURANCES

Des réformes importantes introduites en 2024

Le marché algérien des assurances connaîtra, durant l'année en cours, des réformes importantes, à la faveur de l'adoption d'une nouvelle loi régissant le secteur, à même de promouvoir sa bonne gouvernance, en renforçant sa régulation et en développant l'assurance Takaful, a indiqué le ministre des Finances, Laâziz Faïd. Dans un entretien accordé à la revue asiatique spécialisée dans les assurances, Asia Insurance Review, le ministre a précisé que parmi les réformes principales attendues dans ce cadre, la mise en place d'une autorité de supervision du marché, «plus autonome et davantage indépendante». Cette autorité devrait «conférer au marché des assurances une plus grande transparence et une neutralité totale, en faisant le distinguo entre les missions de l'Etat régulateur et contrôleur et celles de l'Etat actionnaire unique dans les sociétés publiques d'assurance».

L'année 2024 devrait, en outre, voir l'assurance Takaful connaître un plus grand essor, grâce à l'ancrage juridique renforcé de ce segment, ce qui permettra à cette forme d'assurance de «jouer un meilleur rôle dans la dynamisation de la sphère financière et le renforcement du développement des produits bancaires alternatifs», a-t-il soutenu. Bénéficiant d'un environnement réglementaire nouveau et adéquat, la e-assurance



connaîtra, à son tour, un bond qualitatif, encouragée par l'usage de plus en plus répandu de la numérisation et des supports digitaux dans la sphère assurantielle.

La mise en application de la nouvelle loi des assurances se traduira, aussi, dans la sphère commerciale par la réintroduction de l'obligation d'assurance des marchandises et des biens d'équipements importés par voie aérienne ou maritime, auprès d'une société d'assurance agréée en Algérie, a avancé Faïd. L'assurance incendie sera, par ailleurs, élargie à tous les opérateurs tant publics que privés, a-t-il poursuivi, citant, entre autres mesures qui seront concrétisées cette année, la consécration de l'assurance Takaful, et l'obligation pour les sociétés d'assurance de mettre en place un système de contrôle interne ayant

pour objet l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques.

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le ministre a évoqué, dans le même sillage, la mise en place d'un système de lutte contre le blanchiment d'argent, de l'ancrage juridique de la lutte contre la fraude à l'assurance, la préférence en assurance automobile de l'indemnisation amiable avant le recours à la justice, du barème revu d'indemnisation des dommages corporels, avec l'allègement du dispositif d'assurance contre les effets des catastrophes naturelles (Cat-Nat), en donnant la possibilité aux sociétés d'assurance d'indemniser les victimes même en l'absence de l'arrêté portant déclaration de l'état de catastrophe naturelle. Parmi les autres réformes citées,

la soumission des provisions techniques des sociétés d'assurance à une certification par un actuaire agréé et l'obligation, en matière de construction, de souscrire une assurance responsabilité civile (RC) décennale dès l'ouverture du chantier. Les assurances liées au secteur de l'agriculture ne sont pas en reste, a tenu à souligner le ministre, du fait qu'un dispositif d'assurance des calamités agricoles, élaboré dans le cadre d'un large programme de concertation menée par le Conseil national des assurances, devrait être introduit dans le schéma global des assurances en Algérie.

Rappelant que l'élaboration d'une nouvelle loi sur les assurances a été faite conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant la réforme du secteur financier en général, le ministre a prédit que cette réforme allait permettre la mise en place d'une «véritable industrie assurantielle, capable de se positionner parmi les moteurs-clé du développement économique de l'Algérie». Evoquant les indicateurs du secteur en 2023, où le chiffre d'affaires a atteint plus de 168 milliards DA (1,2 milliard de dollars), en évolution de 2,6% par rapport à l'exercice 2022 (données provisoires), Faïd a estimé que ces résultats «ne reflètent pas le potentiel énorme du marché national des assurances».

MEHDI GAHAM, DIRECTEUR DE LA DIVISION PRODUCTIQUE ET ROBOTIQUE AU CDTA

«L'Algérie, l'un des rares pays disposant d'une table de dissection virtuelle»

Entretien réalisé par Farida Belkhiri

Dans cet entretien, le directeur de la division productive et robotique au Centre de développement des technologies avancées (CDTA), le Dr Mehdi Gaham, revient sur la première table de dissection virtuelle made in Algeria pour l'enseignement de l'anatomie, lancée dernièrement et qui servira d'outil pédagogique dans les facultés de médecine au niveau national à partir du mois de septembre prochain.

Il précise que très peu de pays ont mis au point une telle innovation pour l'apprentissage de l'anatomie humaine, et que grâce à cette réalisation, l'Algérie intègre un club très fermé d'acteurs dans ce domaine. Il signale également que grâce à ce type d'outil innovant, nos praticiens pourront à la longue devenir de véritables acteurs des technologies de la digitalisation appliquées dans le domaine médical et didactique.

Une table de dissection virtuelle pour l'enseignement de l'anatomie vient d'être lancée, Quelle est votre appréciation sur cette initiative ?

Il faut souligner tout d'abord que cette table digitale d'anatomie en 3D de dissection virtuelle est réalisée entièrement par des compétences nationales, ici en Algérie, et appuyées par l'expertise de spécialistes de la diaspora. C'est un point de la plus haute importance, car les tables d'anatomie virtuelles sont des outils technologiques très récents dans l'apprentissage de l'anatomie humaine. Elles ne sont introduites que très récemment dans le système pédagogique au niveau international.

D'ailleurs, elles ne sont conçues et exploitées que par une poignée de pays. Grâce à cette réalisation, l'Algérie intègre fièrement ce club très restreint d'acteurs dans ce domaine. Constitués généralement de grands écrans tactiles et d'outils de visualisation 3D et interactifs, ces systèmes intègrent de riches modèles numériques du corps humain. Elles sont activées par de puissants moteurs de visualisation et d'interaction 3D permettant l'affichage des sections humaines et des structures anatomiques sous différents angles et coupes. Les utilisateurs de ce procédé, habituellement un anatomiste entouré de ses étudiants, peuvent explorer le corps humain exactement comme ils le feraient sur un cadavre. C'est pour dire que ces tables offrent une expérience pédagogique unique pour les étudiants et pour les formateurs en médecine.

Sera-t-elle facile à utiliser et fera-t-elle de nos praticiens des acteurs des nouvelles technologies ?

Oui, effectivement. En fait, l'interactivité de cet outil facilite son utilisation, que ce soit par les formateurs ou par les étudiants aussi. Comme c'est une table anatomique réelle, elle se distingue par une grande souplesse dans les interactions nécessaires au travail pédagogique. Nos praticiens pourront à la longue devenir de véritables acteurs des technologies de la digitalisation appliquées dans le domaine médical et didactique. Par ailleurs, étant donné que cet outil est développé en Algérie, cette table pourrait être enrichie et pourrait être adaptée à d'autres applications dans le domaine médical. Je voudrais préciser que ce procédé innovant a nécessité une grande expertise technologique du fait de la complexité de la tâche de cet outil, de sa conception et de son développement.

Un projet qui a exigé une étroite collaboration entre deux start-up algériennes du domaine de la réalité virtuelle et de la santé digitale, Digi-RootsXR et Anatomis, un institut de l'enseignement supérieur, à savoir l'université Moulay-Tahar de Saïda, et l'entreprise Condor en tant qu'industriel dans le domaine de l'électronique. D'un point de vue technologique, cette réalisation est un parfait modèle des tech-



LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMMERCIALISATION DE CETTE TABLE NOUS RENSEIGNENT CLAIREMENT SUR LE NIVEAU DE MATURITÉ AUQUEL SONT ARRIVÉS NOTRE ÉCOSYSTÈME TECHNOLOGIQUE, D'UNE PART, ET SURTOUT NOTRE ÉCOSYSTÈME START-UP ET D'INNOVATION NATIONALE, D'AUTRE PART.

nologies software, relevant d'un très haut niveau d'expertise des acteurs impliqués. Une expertise qui, tout en étant valorisée au niveau international, elle est exploitée au niveau national dans le milieu académique, de la recherche et dans la sphère industrielle et des start-up. C'est ce qui a garanti le succès de cette opération, qui illustre le partenariat entre la technologie et les besoins du marché en faveur d'une dynamisation de l'économie algérienne.

Cela, sans oublier qu'un produit de pointe, comme cette table, à forte valeur technologique et économique, est tout à fait exportable. Le développement et la commercialisation de cette table nous renseignent clairement sur le niveau de maturité auquel sont arrivés notre écosystème technologique, d'une part, et surtout notre écosystème start-up et d'innovation nationale, d'autre part.

L'approche collaborative et le triptyque engagé dans cette réalisation : R&D, start-up et industriel, est un indicateur majeur sur le chemin parcouru depuis peu en Algérie. Les écosystèmes économiques et d'innovation se dynamisent clairement par la rencontre de ces trois acteurs majeurs, constituant un jalon sup-

plémentaire vers une économie basée sur la connaissance.

Qu'en est-il du rôle de l'Université dans ce système ?

Ce processus est, certes, mis en place depuis peu dans notre pays par l'institutionnalisation de l'innovation, de la start-up et de l'économie de la connaissance, mais il faut dire que la réappropriation de notre système universitaire et de recherche au profit des enjeux économiques et sécuritaires majeurs de notre pays et sa réinvention paradigmatique y est aussi pour beaucoup. Dans ce cadre, l'Université algérienne s'inscrit pleinement aujourd'hui dans son rôle naturel de moteur d'innovation et s'émancipe dans un rôle exclusivement orienté vers la formation diplômante et vers la recherche académique pour adopter une vision créatrice de valeur. Ce qui l'implique directement dans l'essor économique de notre pays. L'Université et le système de recherche national se voient aujourd'hui comme vecteurs essentiels dans la transition économique du pays.

Nos start-up sont-elles assez outillées pour renforcer leur concours dans ce type d'innovation ? Qu'est-ce qu'il est attendu d'elles dans ce domaine ?

Effectivement, le rôle des start-up est très important dans ce cadre. Elles jouent nettement le rôle de vecteur direct de l'innovation et se présentent clairement comme composante fondamentale des écosystèmes liés à l'économie de la connaissance. Leur accompagnement reste donc un enjeu majeur pour l'éclosion de tels écosystèmes. L'innovation est liée directement au facteur de l'appropriation technologique. Facteur important à considérer dans ce genre de projets à forte consonance technologique. Les start-up s'intégrant dans cette classe de projets ont particulièrement besoin d'un accompagnement spécialisé qui est généralement fourni par des incubateurs focalisés sur un type particulier de technologies. Cette classe d'incubateurs constitue le talon d'Achille de notre écosystème naissant. Ils sont très importants puisque les incubateurs technologiques permettent aux start-up d'avoir l'accompagnement nécessaire non seulement en termes de business, mais aussi dans l'ap-

ropriation de technologies particulières appliquées. La mise en place de tels incubateurs est de la plus haute importance pour l'accompagnement des start-up technologiques.

Parmi ces technologies particulières appliquées, la robotique...

Effectivement. D'autant que la robotique est en plein essor à l'international, tandis que dans notre pays, elle est d'un potentiel énorme, dans le processus notamment de la réindustrialisation. La robotique, en parallèle à d'autres technologies du type industrie 4.0, va jouer un rôle important dans ce processus. Sur le plan économique et potentialités de marché, la robotique en Algérie se présente comme une opportunité certaine pour nos start-up. Seulement, nous notons, sur le plan technologique, quelques faiblesses dans la structuration des écosystèmes de l'innovation dans les technologies particulières. Sur le plan formation, nos étudiants sont bien outillés, mais ils ont besoin d'un accompagnement technologique spécialisé pour la création de start-up dans la robotique. Il sera judicieux de créer des pôles de compétences dans ce domaine dans les universités, dans les centres et sur les plateformes de recherche tout en intégrant les modes industriels et économiques.

Est-ce que l'utilisation de ce type de table virtuelle dans l'enseignement supérieur va contribuer à améliorer le classement de nos universités au niveau international ?

Le classement de nos universités au niveau international a connu une progression notable ces dernières années. Bien que nous espérons une meilleure progression eu égard au grand potentiel, beaucoup de nos universités et centres de recherche ont réussi à bien se classer au niveau africain, arabe et méditerranéen. La question de savoir si l'adoption de ces nouvelles technologies va avoir un impact sur le classement de nos universités à l'international dépend de l'impact de ces technologies sur la formation et la recherche.

Personnellement, je pense que les nouvelles technologies de digitalisation telles que cette table peuvent être d'un apport très important pour l'Université en termes de formation, de recherche. Elles contribuent à la mise en place d'une gestion plus efficace des données et des ressources, facilitent l'apprentissage, la recherche et la collaboration en ligne. Ces technologies peuvent être utilisées pour améliorer l'expérience de l'étudiant, développer de nouveaux programmes éducatifs et consolider leur position dans un monde en mutation. Ces technologies, en fait, permettront la mue de l'Université algérienne vers le modèle Université 4.0. Un concept qui propose l'intégration des nouvelles technologies de digitalisation et de l'industrie 4.0 dans l'enseignement universitaire afin de créer des environnements d'apprentissage axés sur les résultats, qui soient flexibles et personnalisés, tout en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat, et en améliorant l'efficacité du système d'enseignement et de formation. En conclusion, ces technologies, de par leur impact sociétal et économique, sont une opportunité à saisir par l'Université algérienne.

■ F. B.

IL FAUT DIRE QUE LA RÉAPPROPRIATION DE NOTRE SYSTÈME UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE AU PROFIT DES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SÉCURITAIRES MAJEURS DE NOTRE PAYS ET SA RÉINVENTION PARADIGMATIQUE Y EST AUSSI POUR BEAUCOUP.

RELANCE DE L'ENIEM

L'État débloque 3,5 milliards DA

L'ENTREPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES DE L'ELECTROMÉNAGER (ENIEM) VA BÉNÉFICIER D'UNE ENVELOPPE DE 3,5 MILLIARDS DA destiné à relancer ses activités pratiquement paralysées par d'énormes problèmes financiers.

«**L'**Etat a décidé d'octroyer une subvention de 3,5 milliards DA pour la relance de l'activité de l'Entreprise qui connaît d'énormes difficultés depuis quelques années», a annoncé hier le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, en visite à Tizi Ouzou à qui un plan de redressement a été présenté par les responsables de l'entreprise. Accompagné du wali, Djilali Doumi, le ministre, qui était attendu avec beaucoup d'intérêt par les travailleurs de l'Eniem a rassuré ces derniers qui voient ainsi leur sempiternel problème financier trouver enfin un début de solution et les engagements pris par Aoun lors de sa dernière visite effectuée sur le site même, le 9 août 2023, concrétisés. Il les a aussi rassurés en déclarant qu'il n'y aura plus de plan social. Dans ce sillage, Ali Aoun a souligné aux travailleurs et cadres de l'Eniem tout l'intérêt porté par Abdelmadjid Tebboune à la sauvegarde de l'entreprise.

«Suite aux instructions du président de la République qui a tenu à ce que ce complexe retrouve sa place naturelle qu'il avait occupée jusqu'aux années 2008-2010, des efforts colossaux ont été entrepris par une enveloppe financière conséquente qui a été mise à disposition», leur a-t-il déclaré. Toutefois, il a tenu à leur rappeler que «c'est une enveloppe qu'il va falloir utiliser d'une manière rationnelle pour la production et non destinée à la masse salariale, à l'effet de garantir



la pérennité de ce complexe». Toutefois, le ministre a indiqué qu'il n'y aura aucun nouveau plan social «du fait que l'effectif a été réduit de manière drastique». Mieux, il avancera de nouvelles perspectives d'emploi : «Dès que le complexe redémarrera d'une manière satisfaisante, il pourra offrir encore des postes de travail et pourquoi pas garantir une main-d'œuvre au niveau local.» Le ministre a insisté sur la durabilité et la pérennité du partenariat. «Finis les partenariats accordéon», a-t-il indiqué. Dans cette optique, l'entreprise a engagé des partenariats avec des groupements chinois, turc et libanais. Le ministère qui a dégagé une enveloppe de 3,525 milliards DA destinée au plan de redressement qui a été notifié à l'entreprise le 1^{er} avril dernier, a émis le vœu de voir dès cet été la commercialisation du nouveau climatiseur split. Tout en saluant les efforts des autorités locales, des travailleurs et

des cadres dirigeants pour la relance de l'entreprise, Aoun a averti une nouvelle fois quant à l'usage de la subvention qui a été accordée qui doit être orientée «exclusivement à la production». «L'intérêt de l'entreprise doit primer», a-t-il lancé. Et ce, avant de conclure sur une note optimiste : «Je suis certain que le complexe va connaître des jours meilleurs, et ce, dans l'intérêt de l'économie nationale et surtout des travailleurs de ce complexe qui ont beaucoup souffert.» Et de souligner que «les engagements pris ont été effectifs et le pari du redressement de l'Eniem est en voie d'être gagné».

COLÈRE D'AOUN À L'ENEL

Excédé par les retards mis dans la concrétisation du projet de joint-venture contracté par Electro-industries (ex-Enel), associée à Sonelgaz, d'une part, et le groupe indien Vijai Electrical Ltd, regroupés au sein d'une même société SPA VEA, le ministre de l'In-

dustrie et de la Production pharmaceutique a même interrompu la présentation dudit projet pour n'avoir pas obtenu de réponses convaincantes à ses questions de la part des responsables des entreprises concernées. Et pour cause, le projet, qui devait être entamé au lendemain de la signature des statuts de la société, le 22 juillet 2018, se trouve, six ans plus tard, partiellement entamé avec la réalisation d'une partie des travaux de génie civil.

Le ministre est allé plus loin en décidant de l'ouverture d'une enquête administrative pour cerner les motifs du retard. Interpellé par les travailleurs de l'ex-Enel quant au plan de sauvetage de l'entreprise qui peine à écouler ses produits (transformateurs électriques), que même Sonelgaz, le premier client, refuse d'acquiescer en raison de leur non-conformité aux nouvelles normes, Ali Aoun a exigé de ces derniers d'inciter leurs responsables à

prendre leur bâton de pèlerin et surtout l'avion «pour aller prospecter le marché des pays voisins qui utilisent toujours le même produit». «C'est à vous de trouver les débouchés commerciaux de vos produits», dira-t-il avant d'ajouter : «L'Etat est là pour vous accompagner dans toutes vos démarches. Mais de grâce, arrêtez de parler d'augmentation des salaires ou à mener des actions de protestation par l'occupation de la rue et autres formes. La solution est entre vos mains.» Et de conclure à l'endroit des cadres dirigeants : «Le temps de la paresse intellectuelle est révolu et nous la combattons sans répit.»

Au niveau de deux unités de production spécialisées appartenant à deux investisseurs privés, l'une dans le médicament à Ouarkik (commune d'Azazga), et l'autre à Fréha dans les produits finis du BTPH, le ministre a été très satisfait et surtout impressionné par le processus de fabrication tant pour le médicament au sein de l'entreprise Cytolab à Ouarkik que pour la céramique-porcelaine voisine. Pour la première, le ministre a indiqué avoir été émerveillé par la technologie mise en place mais surtout par «l'engagement de ses propriétaires qui participent au redressement de l'économie nationale par la réduction de la facture d'importation du médicament et la création d'un bassin industriel dans la fabrication de médicaments». Le même sentiment de fierté est aussi exprimé en évoquant sa visite au sein de l'unité New Tiles Factory qui exprime à elle seule l'implication du privé dans la relance économique qui participe aussi à la réduction de la facture des importations lorsque l'on sait que ses produits non rien à envier à ceux importés.

Pour rappel, les deux entreprises sont des unités familiales dont le financement est assuré par la BDL qui constitue l'une des banques qui a accompagné plus de 65% des projets d'investissement réalisés dans la wilaya de Tizi Ouzou.

■ Rachid Hammoutène

ÉCOSYSTÈME TECHNOLOGIQUE

Les experts misent sur l'apport de la diaspora

La Fondation Alinov, premier incubateur privé algérien, a organisé hier à Alger sa rencontre «MercyTech Algérie», sous la thématique ambitieuse «Elevez la Tech algérienne sur les scènes régionale et internationale». Cet événement a réuni de nombreux experts, universitaires et chefs d'établissement d'enseignement supérieur autour de la question du rôle des compétences des Algériens de la diaspora et leur contribution à l'innovation technologique locale. Dans son allocution d'ouverture, Samira Fekrache, présidente d'Alinov, a dressé un constat sans appel : «L'Algérie regorge de talents à l'étranger, une véritable mine d'or en termes de compétences et d'expertise qu'il nous faut absolument exploiter.

Ces Algériens hautement qualifiés représentent une richesse inestimable pour le développement de notre écosystème technologique national». M^{me} Fekrache a ensuite rappelé la mission première d'Alinov, fondée en 2009 par le cabinet Alliance Consulting avec l'appui de Médaf Co-Développement, celle de proposer des services d'accompagnement et d'incubation aux start-ups innovantes de moins de 5 ans d'existence. «Mais aujourd'hui, nos ambitions vont au-delà. Nous voulons



créer un pont solide entre l'Algérie et sa précieuse diaspora technologique», a-t-elle précisé. Les débats ont porté sur deux axes majeurs : le rôle clé que cette diaspora peut jouer dans l'essor économique national, et les moyens de créer des synergies durables avec cette importante réserve de cerveaux.

«Nous devons être les ambassadeurs de l'Algérie technologique à travers le monde», a martelé la présidente d'Alinov. Celle-ci a exhorté les participants à se mobiliser : «En fédérant cette intelligence collective autour d'un projet commun, nous libérerons un potentiel de croissance et d'innovation exponentiel pour notre pays». Cet événement intervient dans un

contexte porteur, où les pouvoirs publics cherchent à dynamiser l'écosystème entrepreneurial, en particulier dans les technologies. Il faut dire que la diaspora algérienne hautement qualifiée représente un atout majeur pour le pays.

On estime à près de 25.000 le nombre d'intellectuels, d'experts, de chercheurs et de spécialistes algériens résidant à l'étranger. Cette communauté de talents constitue une priorité de premier plan pour les plus hautes autorités de l'Etat. L'objectif affiché est clair : intégrer une économie de la connaissance performante et compétitive en s'appuyant sur les compétences algériennes disponibles à l'échelle mondiale, en parti-

culier dans les technologies émergentes et l'entrepreneuriat innovant.

ENDIGUER LA FUITE DES CERVEAUX

Il s'agit d'une véritable option stratégique qui mise sur le retour des cerveaux expatriés. Au-delà, les pouvoirs publics souhaitent également endiguer la «fuite des cerveaux» qui continue d'éroder le précieux capital scientifique, technologique et entrepreneurial du pays. Une double démarche pragmatique visant à la fois à rapatrier les talents de la diaspora et à retenir les compétences locales, dans une logique de constitution d'un vivier d'excellence au service du développement économique national.

C'est dans cette optique que s'inscrit la volonté d'Alinov de tisser des liens étroits avec la diaspora algérienne dans les nouvelles technologies. Tout au long de la journée, les participants ont pu échanger sur les meilleures pratiques, le mentorat ou les opportunités de partenariats. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité impérieuse de mettre en réseau cette intelligentsia disséminée à travers le monde. Seule une synergie entre tous les acteurs permettra à l'écosystème algérien d'atteindre son plein potentiel.

■ Lyes Mechti

CONCOURS NATIONAL UNIVERSITAIRE DE LA ROBOTIQUE

15 projets innovants à la première édition

La première édition du concours universitaire national de la programmation et de la robotique s'est ouverte, hier, à la Faculté des sciences et des technologies du pôle universitaire de Chetma de l'université de Biskra, avec la participation de 15 projets innovants de plusieurs universités nationales. Les participants, qui représentent les clubs scientifiques des facultés des sciences et des technologies de dix universités du pays, rivaliseront pour les trois premières places du concours prévu en trois étapes, a indiqué le coordinateur de la manifestation, Tarek Djoudi. La première étape porte sur la présentation du projet, la deuxième son évaluation par le jury et la troisième la désignation des lauréats, a-t-il précisé, en soulignant que les projets concernent les domaines de l'intelligence artificielle, la programmation, l'industrie, l'agriculture, la médecine, le développement durable, la lutte contre les incendies, la protection des personnes et des biens outre des applications de robotique. Cette initiative est une opportunité pour mettre en exergue les compétences de l'élite étudiante universitaire à travers des solutions innovantes à des problématiques de nombre de secteurs, ainsi que pour l'échange de connaissances entre les jeunes participants, a-t-il précisé. Cette manifestation scientifique a été précédée d'une période de formation des participants organisée en coordination avec la direction de l'animation universitaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pendant 30 jours pour développer leurs connaissances relatives à la conception de prototypes, la robotique et la programmation, a-t-on indiqué.

UNE DÉLÉGATION KÉNYANE VISITE LE GROUPE SONATRACH ET SES STRUCTURES «S'imprégner de l'expérience algérienne»

UNE DÉLÉGATION KÉNYANE du secteur de l'énergie effectue depuis, mardi dernier, une visite en Algérie, ponctuée de plusieurs rencontres et déplacements au siège de la direction générale du groupe Sonatrach et ses structures, a indiqué, hier, un communiqué du groupe.

La visite de la délégation, accompagnée de cadres du ministère de l'Énergie et des Mines et de l'ambassadeur du Kenya en Algérie, Peter Katana Angore, s'inscrit dans le cadre de la consolidation des relations bilatérales entre l'Algérie et le Kenya et du renforcement des domaines de coopération bilatérale, ajoute la même source. Dans le cadre de cette visite, la délégation kényane s'est rendue le 9 mai au siège de la direction générale de Sonatrach, où elle a écouté un exposé sur les filiales du groupe et eu des entretiens avec les représentants de la direction marketing du groupe Sonatrach. Après avoir rencontré le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, la délégation s'est rendue dans la wilaya de Boumerdes pour visiter l'Institut algérien du pétrole (IAP) et la Direction centrale de la recherche et du développement du groupe. La délégation s'est rendue le lendemain à Hassi Messaoud où elle a écouté un exposé sur un gisement pétrolier et visité certaines structures dans la région pour

s'enquérir des mesures et pratiques liées à la politique de sécurisation des structures. Le programme de visite a inclus également la région de Hassi R'mel, où la délégation a visité un champ gazier et certaines structures dans la région, indique le communiqué, précisant que la mission a écouté un exposé sur l'activité de transport par canalisations et visité le centre national de distribution du gaz, avant de se rendre dans la wilaya d'Oran.

Lors de sa visite, effectuée dimanche dernier, dans la wilaya d'Oran, la délégation kényane a reçu des explications sur l'activité de liquéfaction et de séparation de gaz avant de se rendre au pôle industriel d'Arzew et à ses structures de production de gaz naturel liquéfié et d'urée ainsi que d'autres produits. La délégation s'est déplacée, l'après-midi, à la Sonatrach Management Academy. Cette visite s'est achevée hier à Alger, où la délégation s'est rendue au siège de la société Naftal, filiale du groupe Sonatrach, a indiqué la même source, qui a rappelé que l'Algérie et le Kenya comptent parmi



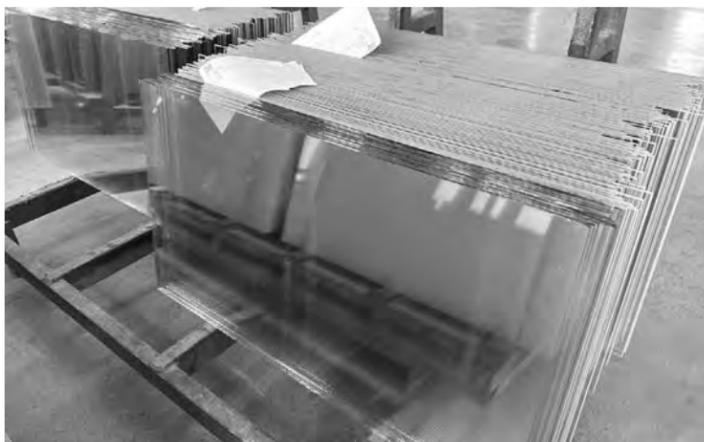
les membres fondateurs de la Commission africaine de l'énergie relevant de l'Union Africaine. Cette visite affirme «la volonté des responsables

kényans du secteur de l'énergie de s'imprégner de l'expérience algérienne en la matière», a conclu le communiqué.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportation de 23 tonnes de verre plat vers la Tunisie

Vingt-trois tonnes de verre plat ont été exportées vers la Tunisie par une unité industrielle spécialisée dans la fabrication du verre de la région de Larbaâ, à l'est de la wilaya de Blida. Rentrant dans le cadre de la facilitation des exportations hors hydrocarbures, cette opération a été supervisée, dimanche dernier, par la Direction régionale des douanes de Blida, qui a veillé au suivi des différentes procédures d'accompagnement et des facilités accordées aux opérateurs économiques pour l'exportation de leurs produits, conformément au nouveau système d'information des Douanes algériennes. «Cette opération d'exportation s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme tracé par l'entreprise prévoyant l'affectation d'un taux de 70% de la production locale à l'exportation», a indiqué le



directeur de la logistique de l'entreprise exportatrice Mediterranean Float Glass (MFG), Adel Ouhlma.

Il a ajouté que la MFG, qui a déjà exporté ses produits vers plusieurs autres pays, dont l'Italie, l'Égypte et

les pays des Balkans, projette d'exporter vers les marchés des États-Unis d'Amérique, du Brésil et de l'Argentine. Ouhlma, qui a noté que l'entreprise est la première à l'échelle africaine et 5^e au niveau mondial en termes de production et de qualité, a loué «les facilitations douanières» accordées, ayant permis «une économie de temps et d'efforts».

De son côté, la sous-directrice de l'informatique et de la communication à la direction régionale des douanes, Anissa Tadlaouia, a indiqué dans une déclaration à la presse que «le nouveau système d'information des douanes a apporté d'importantes facilitations aux opérateurs économiques, dont la déclaration à distance des marchandises destinées à l'exportation». Ce système prévoit, aussi, l'exemption des opéra-

teurs économiques agréés du contrôle immédiat des marchandises, dit circuit vert. Les services des douanes veillent, également, à l'accompagnement des exportateurs en leur assurant une formation sur le nouveau système d'information, en vue d'une exploitation optimale de ce dernier, l'objectif étant d'arriver à réaliser des transactions avec zéro papier, selon la même source.

Dans le même sillage, le contrôleur général à la direction régionale des douanes de Blida, Belkacem Rouissi, a affirmé que l'opérateur économique exportateur «bénéficie d'une attention particulière et un d'accompagnement lui est assuré à toutes les étapes de l'opération d'exportation, soit de la production, à la prospection de clients, et enfin au chargement de la marchandise vers sa destination à l'étranger».

URBANISME, ENVIRONNEMENT, SPORT...

Alger et Marseille signent une convention de coopération

Une convention de coopération portant sur plusieurs domaines, a été signée, hier, entre la wilaya d'Alger et la ville de Marseille, en présence du wali, Mohamed Abdennour Rabehi, et du maire Benoît Payan. La convention de coopération porte notamment sur «l'ingénierie urbaine, la valorisation du patrimoine, la préservation de l'environnement, et le sport», a précisé Rabehi, soulignant qu'il s'agit d'«axes prioritaires qui pourraient être élargis à d'autres domaines en fonction des attentes des populations des deux villes». Le wali d'Alger a fait part, à cette occasion, de son engagement à «ne ménager aucun effort» en vue de favoriser une approche portant sur un développe-



ment durable d'Alger et de Marseille, «deux villes majestueuses» de la Méditerranée, a-t-il dit. Dans l'objectif de faire d'Alger une grande capitale méditerranéenne, les autorités ont lancé quatre plans d'aménagement, de réhabilitation et de modernisation, des plans qui per-

mettront de réhabiliter son tissu urbain, de moderniser ses réseaux de transport et de réaménager sa façade maritime. Dans une déclaration en marge de la cérémonie de signature de la convention, le maire de Marseille a salué «la volonté politique» des deux parties pour renforcer la coopération à travers des projets au profit des citoyens de ces deux grandes villes méditerranéennes. Durant son séjour à Alger, la délégation française, conduite par le maire de la ville de Marseille, effectuera des visites dans plusieurs monuments de la capitale, entre autres, la Basilique de Notre Dame d'Afrique, La Casbah, le Jardin d'Essais, le musée des Beaux Arts et le Sanctuaire des martyrs.

RENCONTRE AFRICAINE SUR LE COMMERCE, LE TOURISME, L'INDUSTRIE ET LES RESSOURCES MINÉRALES

Une délégation algérienne à Malabo



L'Algérie prend part aux travaux de la 4^e session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union Africaine (UA) pour le commerce, le tourisme, l'industrie et les ressources minérales, qui ont débuté hier dans la capitale de la Guinée équatoriale, Malabo, a indiqué un communiqué du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations. L'Algérie participe aux travaux de cette session qui prendra fin vendredi, avec une délégation de haut niveau conduite par la cheffe de Cabinet du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations,

Souhila Abellache, et regroupant des représentants du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, du ministère du Tourisme et de l'Artisanat et du ministère de l'Économie et de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, a précisé la même source. Des thèmes à dimension continentale liés aux domaines du commerce, de l'industrie, du tourisme et des minéraux, notamment le e-commerce, les zones économiques spéciales et les start-up africaines, seront débattus lors de cette rencontre, conclut le communiqué.

PÊCHE

Badani reçoit le président de la Capa de la wilaya d'El Tarf

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a reçu, hier, le président de la Chambre de la pêche et de l'aquaculture (Capa) de la wilaya d'El Tarf, Nasreddine Mecharki, pour s'enquérir des préoccupations des professionnels du secteur, transmises par le président de ladite chambre, a indiqué un communiqué du ministère. Les préoccupations ont porté essentiellement sur les voies et moyens d'appuyer l'activité de la pêche dans la wilaya, le système de protection sociale des professionnels de la pêche et le dossier de la retraite, lit-on dans le communiqué. Le ministre a, dans ce cadre, assuré de la poursuite du travail et de la coordination

avec différents secteurs partenaires, pour une prise en charge optimale des préoccupations soulevées et un développement durable de la filière de la pêche, ajoute la même source. A son tour, le président de la Capa de la wilaya d'El Tarf a salué les efforts consentis en vue de promouvoir la filière et les métiers de la pêche, notamment «la mesure relative à l'autorisation d'importation de moteurs de navire de moins de 5 ans, énoncée dans la loi de finances de l'exercice 2024, à même de solutionner les problèmes rencontrés par les pêcheurs et armateurs, au regard des pannes mécaniques enregistrées, notamment sur les vieux navires», a conclu le communiqué.

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Renforcer la culture de la prévention

Les participants à la Journée d'information sur la prévention et la lutte contre la drogue, organisée hier à Alger, ont mis l'accent sur l'importance de renforcer la culture de la prévention et la nécessité de la coordination des efforts entre les acteurs dans ce domaine. La rencontre organisée par la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), en coordination avec le Centre national de prévention et de lutte contre la drogue relevant de l'Organisation nationale de sauvegarde de la jeunesse, vise à contribuer à la sensibilisation aux dangers de la drogue et ses répercussions sur l'individu et la société en général. A cette occasion, le directeur général de la Cnas, Nadir Kouadria, a expliqué que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des activités de la campagne de sensibilisation au fléau de la drogue et la prévention de la toxicomanie lancée par la Caisse depuis mars dernier au niveau de ses agences et structures. Kouadria a, également, ajouté que cette campagne organisée en coordination avec les différents acteurs du domaine, s'étendra jusqu'à l'année prochaine et vise à «contribuer à la sensibilisation au fléau de la drogue et les dangers des substances psychotropes». Il a, également, annoncé le lancement d'un nouveau service numérique destiné aux affiliés, incluant toutes les activités de sensibilisation disponibles sur le système électronique relatif à la gestion du contrôle médical. La directrice de la santé, de l'action sociale et des activités sportives auprès de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), le contrôleur de police, Madi Selma, a, pour sa part, précisé que cette journée d'étude s'inscrivait dans le cadre de «l'effort national visant à lutter contre la drogue et promouvoir sa prévention», rappelant, à cet effet, les graves dommages causés par ce fléau. Le directeur du Centre national de prévention et de lutte anti-drogue, président de l'Organisation nationale pour la sauvegarde de la jeunesse (ONSJ), Abdelkrim Abidat, a, par ailleurs, souligné les missions du centre en matière de traitement, de prise en charge et d'accompagnement psychologique, mettant en avant «l'importance de la coordination des efforts en termes de prévention de la drogue, et la nécessité d'intensifier les campagnes de sensibilisation pour faire face à ce fléau».

CONFLITS FAMILIAUX

Krikou annonce des mesures pour faciliter la réconciliation

LE MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, de la Famille et de la Condition de la femme a organisé, hier, à l'Ecole nationale d'administration, une journée d'étude autour du thème «La stabilité familiale : mécanismes de solidarité».

Cette rencontre, organisée en collaboration avec la cour de justice d'Alger, a retenu de nombreuses recommandations visant à développer les bases de la stabilité familiale dont notamment l'activation du recours des instances judiciaires aux assistants sociaux et psychologues en cas de nécessité pour résoudre les conflits familiaux conformément aux dispositions du code de procédure civile et administrative. Il est aussi question de l'élargissement du champ de coopération entre le ministère de la Justice et celui de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine s'agissant de la stabilité familiale.

Les participants à cette journée ont insisté également sur la coordination dans le cadre de l'exploitation de la plateforme de consultation familiale initiée par le département de la Solidarité pour fournir des informations et des consultations sur tout ce qui pourrait soutenir l'équilibre familial. Ils ont plaidé pour la création d'un guide contenant les missions des assistants sociaux en termes de réconciliation familiale, l'accroissement de la conscience sociale et la diffusion de la culture du dialogue au sein des familles, de manière à soutenir leur stabilité et diffuser aussi la culture des solutions alternatives aux conflits, notamment en organisant des journées conjointes d'étude et de sensibilisation auxquelles participent des spécialistes des sciences médico-légales, des sciences juridiques et des sciences sociales. La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a rappelé dans son discours inaugural que la stabilité familiale est l'un des piliers de la construction institutionnelle de l'Etat, d'autant plus



Photo : Slimene S.A.

que la famille est le noyau de la société. Elle a affirmé qu'il faut assurer la protection et la stabilité de la famille en développant les mécanismes et les moyens de son épanouissement, rappelant que son département a initié un ensemble de mesures et de services sociaux pour répondre aux besoins spécifiques de ce noyau, et ce, «sur instruction du président de la République». En effet, la ministre a rappelé que le chef de l'Etat a mis l'accent sur l'amélioration du pouvoir d'achat du citoyen notamment à travers la création d'une allocation forfaitaire de solidarité, d'une allocation chômage pour les jeunes, et en augmentant les allocations et les pensions de retraite, et les salaires, entre autres réformes qui se sont traduites notamment par la loi sur la pension alimentaire (Nafaka) visant à protéger les enfants. M^{me} Krikou a indiqué que le secteur de la Solidarité nationale développe également de nombreux mécanismes et programmes visant à protéger, autonomiser et accompagner la famille et consacrer des mécanismes de médiation sociale pour prévenir les conflits. La ministre a

citée à titre illustratif le programme de soutien à l'implication des femmes dans le domaine de la production nationale, qui s'est appuyé début 2021, dit-elle, sur les instructions du président de la République, lequel a abouti à la publication du premier guide des femmes productives, intitulé «Guide des femmes distinguées», et d'autres mécanismes et dispositifs soutenant la stabilité sociale des familles.

LES PENSIONS ALIMENTAIRES VERSÉES DANS LES DÉLAIS

Le procureur de la République près la cour d'Alger, Lotfi Boudjemaâ, a mis en relief, pour sa part, le souci de l'Etat, notamment au travers du secteur judiciaire, de faire progresser les droits fondamentaux des membres de la famille, notamment des groupes socialement vulnérables que sont les mères et les enfants, pour leur garantir une vie digne sans discrimination aucune. Il a souligné, dans ce sillage, que le secteur de la justice veille à la mise en œuvre des mesures visant le paiement des pensions alimentaires, faisant savoir que le ministère concerné a pris attache avec toutes les personnes

concernées et à traiter les dossiers antérieurs. «Les organismes de tutelle, poursuit-il, s'engagent à assurer le recouvrement des pensions alimentaires dans les délais légaux dans leurs différentes agences, tout en prenant des mesures strictes contre les récalcitrants». La présidente du Conseil national économique, social et environnemental, Rabia Kherfi, a salué de son côté toutes les mesures prises pour consolider davantage le tissu familial, citant l'exemple des plateformes numériques mises en place pour assister les familles dans leurs soucis internes. Elle a fait savoir par ailleurs que le Conseil est en phase de finaliser le rapport, troisième du genre, sur le développement humain 2019-2022, élaboré en collaboration avec le programme des Nations unies pour le développement. A cela s'ajoute l'élaboration, au cours de cette année, d'un rapport sur la femme qui affronte les changements climatiques ainsi que la préparation d'un autre rapport sur l'économie circulaire et solidaire constituant un mécanisme de cohésion sociale par excellence.

■ Aya Malak

SITES ARCHÉOLOGIQUES DE TIARET

Mouloudji ordonne l'accélération du plan de valorisation

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a ordonné, dimanche dernier à Tiaret, la finalisation dans les meilleurs délais de l'étude relative à la réalisation du plan de valorisation des sites archéologiques Columnata 1 et 2, situés dans la commune de Sidi Hosni, pour mettre en exergue notamment la valeur historique et archéologique de ces lieux.

Après avoir suivi une présentation sur le contenu de cette étude à proximité du site, à l'entame de sa visite dans la wilaya, M^{me} Mouloudji a affirmé : «Nous attendons que cette étude détermine avec précision les lieux où les fouilles seront effectuées, en plus de fournir des recommandations sur les moyens de protection et de valorisation des sites». «A la lumière de ces recommandations, une série de projets sera proposée au titre de la loi de finances 2025. A cet effet, l'étude doit être



achevée dans les délais impartis. Parallèlement, le Centre national de recherche en préhistoire et en anthropologie sera chargé de mener un projet scientifique en raison de

l'importance archéologique de ces sites», a-t-elle ajouté. La première phase de l'étude a débuté en mars dernier et devrait s'achever dans un délai de quatre mois. D'un coût de

7,3 millions de dinars, cette étude est placée sous la supervision de professeurs académiques spécialisés, qui ont fait état d'une dégradation des sites due à des facteurs naturels et humains, selon les explications du représentant du bureau d'études à la délégation ministérielle. L'importance du site Columnata 1 réside dans sa richesse en vestiges préhistoriques (Paléolithique supérieur), selon l'archéologue Rachid Mahouz.

Les fouilles ont prouvé que le premier homme à Tiaret a vécu dans cette région il y a 10.800 ans alors que d'autres indiquent 12.000 ans. Il a également souligné que l'archéologue Pierre Cadenat a été le premier à découvrir le site en 1927 et y a effectué plusieurs fouilles et découvertes importantes. Les découvertes se sont poursuivies et des restes du plus ancien cheval d'Afrique du Nord ont été retrouvés, qui s'est

avéré plus tard être le plus ancien cheval du monde. Cette découverte a été suivie d'une autre en 2017, à savoir deux squelettes datant de 12.000 ans, par la chercheuse Yasmina Saoudi.

M^{me} Mouloudji a également visité l'Office local du tourisme de la commune de Sidi El-Hassani, où une collection d'objets archéologiques en pierre, de poteries et de tapis illustrant le riche patrimoine culturel de la région a été exposée. Sur la place des Martyrs, au chef-lieu de wilaya, près de l'arbre où l'artiste Ali Maâchi et ses compagnons Bensetra Djilali et Mohamed Djehlan ont été exécutés par l'armée coloniale française, la ministre s'est recueillie à leur mémoire et a honoré l'artiste plasticien Abdelkader Bediar qui a réalisé une stèle commémorative d'une grande finesse artistique en hommage aux trois martyrs.

COUR DE JUSTICE DE TIZI OUZOU

La loi sur les richesses forestières en débat

LA COUR DE JUSTICE de Tizi Ouzou a organisé, récemment, une journée d'étude au niveau du COS de la wilaya, consacrée à la loi n° 23-21 du 23 décembre 2023 relative aux forêts et aux richesses forestières.

Lors d'une journée d'étude consacrée à la loi relative aux forêts, le procureur, Abdelkader Amrouche, de la cour de justice de Tizi Ouzou, a souligné l'importance de son application dans toute son étendue, mettant en exergue la prévention «qui n'est pas le seul fait des autorités mais aussi des citoyens et de la société civile, à l'effet de se prémunir des feux de forêt et surtout pour que le scénario cauchemardesque vécu par la wilaya l'été 2021, qui a fait de nombreuses victimes et occasionné beaucoup de dégâts, ne se reproduise plus. Dans ce cadre, il a indiqué que «la présente loi a pour objet de définir et de fixer les règles de gestion, de protection, d'extension et de développement du patrimoine forestier national dans le cadre d'un développement durable, ainsi que l'exploitation des forêts et des terres à vocation forestière et leur protection de la déforestation et de l'érosion. Elle a également pour objet la protection de la flore et de la faune sauvages, la conservation des sols, la lutte contre la désertification et la valorisation de toutes les richesses forestières, avec la contribution des autres secteurs concernés». De son côté, le wali, Djilali Doumi, a salué les initiateurs de cette rencontre «qui

intervient à un moment crucial de l'année pour rappeler à tout un chacun cette obligation de se prémunir contre les incendies», soulignant que «les stigmates de 2021 sont encore vivaces. Il fera ressortir la vulnérabilité de ce patrimoine accentuée parfois par le comportement des hommes et la résilience dans la prise en charge en amont et en aval des risques des feux de forêt».

Lui succédant, le président de la cour de justice, Mohamed Guerrouabi, a aussi relevé l'importance de cette loi en déclarant qu'«aujourd'hui, cette dernière propose des outils juridiques pour préserver le patrimoine forestier par la criminalisation des actes volontaires de sa destruction.» Au cours de cette journée, quatre conférences ont été animées par des responsables de la Conservation des forêts et de la Protection civile ainsi que deux magistrats.

Des conférences qui ont porté sur les normes réglementaires de classification du patrimoine forestier dans la législation algérienne, la prévention et la lutte contre les feux de forêt, mais aussi sur les dispositifs légaux et la recherche et constat des infractions relatives à la protection du patrimoine forestier.

■ Rachid Hammoutène



MASCARA

Sensibilisation contre les feux de forêt



La Conservation des forêts de la wilaya de Mascara a lancé, en ce début de semaine, une campagne de sensibilisation à grande échelle en matière de prévention contre les incendies, a-t-on appris auprès des services de cette institution forestière. La première journée de cette campagne, organisée en collaboration avec la direction de la Protection civile, a comporté la distribution de brochures et l'organisation de rencontres de proximité au profit des riverains de la forêt de Zakour, dans la commune de Mamounia, au cours desquelles ils ont été invités à contribuer à protéger cet espace naturel du risque d'incendie et à participer à des opérations bénévoles périodiques pour le nettoyer, dans le cadre des travaux préventifs. L'objectif vise à les protéger contre les risques éventuels d'incendie, a indiqué la cheffe de service de la protection végétale et animale, Fatiha Kadari. Au programme de cette manifestation de sensibilisation, qui se poursuivra jusqu'à fin octobre prochain, figurent des expositions dans les lieux publics contenant des affiches, brochures et dépliants riches en conseils et orientations sur les moyens de prévention, dans le but de préserver les zones forestières contre les incendies, en plus de l'intensification des rencontres de proximité au profit des riverains des forêts. Les cadres de la Conservation des forêts et de la direction de la Protection civile présenteront des cours de sensibilisation au profit des élèves des établissements éducatifs et organiseront des sorties dans des exploitations agricoles proches des zones forestières pour prodiguer des conseils aux agriculteurs sur les mesures préventives nécessaires à prendre pour éviter la propagation des flammes depuis leurs vergers vers les forêts, durant la période de récolte et de moisson-battage. Parallèlement à cette campagne, la Conservation des forêts a commencé à mettre en place des panneaux de sensibilisation de prévention contre les incendies dans les zones forestières de la wilaya, a fait observer la même source. A rappeler que l'administration forestière indique qu'elle «n'a enregistré aucun incendie», durant la saison écoulée, dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt.

CAMPAGNE MOISSON-BATTAGE À TIMIMOUN

Une production en hausse attendue

Une production de 350.000 quintaux de céréales est attendue à la faveur de la campagne moisson-battage pour cette saison agricole 2023/2024 qui se poursuit dans la wilaya de Timimoun, a-t-on appris de la direction locale des services agricole (DSA). Cette production devrait connaître, cette saison, une importante hausse (27%) imputée, par la DSA, à l'extension de la surface emblavée cette saison qui est passée de 6.316 ha à plus de 8.331 ha irrigués sous pivot.

Le directeur des services agricoles, Tewfik Benmansour, a fait savoir que cette amélioration de la production est également le fruit des mesures incitatives préconisées par l'Etat en direction de promoteurs agricoles, notamment les céréaliculteurs, le traitement rapide des dossiers et la levée des contraintes rencontrées auparavant. A ces actions d'encouragement et de développement de la filière céréalière vient se greffer l'électrification des



périmètres agricoles, soit un taux de 95% des exploitations, en vertu du programme national du ministère de l'Agriculture et de développement rural, a fait part, de son côté, le directeur de l'énergie et des mines (DEM) de Timimoun, Seddik Oussif. Dans le but d'assurer la réussite de cette campagne, il est fait état de la mobilisation de 15 moissonneuses-batteuses et de plus de 40 camions pour l'acheminement des récoltes vers les silos, a indiqué le directeur de la coopérative des céréales et des légumes

secs (CCLS) de la wilaya, Mokhtar Yaichi. Intervenant lors du lancement de la campagne moissons-battages, le wali de Timimoun, Benamar Souna, a souligné que «les portes demeurent ouvertes à la satisfaction des promoteurs agricoles désireux investir dans cette wilaya aux importantes potentialités, notamment les surfaces arables et les atouts hydro-édaphiques».

FORMATION PROFESSIONNELLE À EL-TARF

Encourager les diplômés dans la voie de l'entrepreneuriat

La Maison de l'accompagnement et de l'insertion de la Direction de la formation professionnelle d'El-Tarf accompagne, depuis 2022, plus de 2.600 porteurs de projets, diplômés du secteur, en vue de leur permettre de créer des micro-entreprises, a-t-on appris auprès de cette direction. En effet, «dans le cadre du développement de projets économiques et de la concrétisation d'idées innovantes, la Maison de l'accompagnement et de l'insertion accompagne plus de 2.600 diplômés des établissements de formation professionnelle pour faciliter la matérialisation de leurs projets sur le terrain», a indiqué le coordinateur de cette structure, Tarek Khaldoun. Soulignant que cet accompagnement «s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat visant à encourager les jeunes à

opter pour la voie de l'entrepreneuriat», le même responsable a affirmé que la Maison de l'accompagnement et de l'insertion «œuvre à sensibiliser les stagiaires à l'importance de l'entrepreneuriat et de la création de micro-entreprises à travers l'organisation de journées d'information sur l'esprit entrepreneurial». Khaldoun a mis en exergue les voies et les mécanismes mis à disposition par les organismes de soutien, tels que l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem) qui s'efforcent de créer un climat favorable à l'initiation de micro-entreprises et des start-up. Pour sa part, le responsable de la communication de la Direction de la formation professionnelle, Abdelkrim Youbi, a indiqué que le

secteur «s'emploie à former des professionnels qualifiés, capables de s'adapter à toutes les mutations observées dans les entreprises économiques, en ouvrant de nouvelles spécialités demandées sur le marché du travail».

Il convient de noter que le rôle de la Maison de l'accompagnement et de l'insertion dans la wilaya d'El-Tarf consiste à aider à la création d'entreprises, à faciliter l'intégration des diplômés du secteur de la formation professionnelle dans le monde de l'emploi et à fournir aux potentiels employeurs le maximum de données sur les diplômés, selon leur spécialisation et leur niveau de qualification, le but étant d'alimenter les entreprises économiques en main-d'œuvre qualifiée dans les différents domaines d'activité.

À LA VEILLE DE LA COMMÉMORATION DE LA NAKBA

Le nettoyage ethnique se poursuit

LES PALESTINIENS SONT VICTIMES d'un génocide sioniste sans précédent depuis sept mois, faisant face à des expulsions forcées de leurs terres poignées par l'occupation au profit de plans expansionnistes qui n'ont jamais cessé depuis 1948, devant l'incapacité de la communauté internationale à faire respecter le droit international et à cesser les escalades de cette «Nakba» qui perdure depuis 76 ans.

A la veille de la commémoration de la Nakba, cette «catastrophe» endurée par le peuple palestinien depuis le 15 mai 1948, la tragédie et les crimes sionistes contre l'humanité se perpétuent, notamment dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupée, où la population palestinienne est de plus en plus poussée vers les déplacements massifs forcés, associés à la perte d'habitations, de moyens de subsistance, d'infrastructures et de ressources naturelles, suite aux séries de frappes aériennes, terrestres et maritimes depuis le 7 octobre dernier. Cette commémoration, qui retrace les dures années ayant suivi la poursuite déchirante de la Nakba de 1948, a lieu alors que la recrudescence de l'escalade sioniste contre les Palestiniens a atteint une ampleur sans précédent dans l'histoire récente, avec un bilan des plus macabres de morts et de blessés, dont 67% de femmes et d'enfants, qu'a connu la Palestine depuis le début de l'épuration ethnique, il y a 76 ans.

La Nakba, ce souvenir douloureux encore vivace dans la mémoire des Palestiniens, persiste à travers une crise humanitaire et une famine généralisée dont font face les Palestiniens et les réfugiés avec un taux de pauvreté qui a atteint les 58,4%, faisant basculer près de 1,74 million de Palestiniens supplémentaires dans la misère, selon le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Cette évaluation prédit que Gaza, sous blocus, sera rendue totalement dépendante de l'aide extérieure à une échelle jamais vue depuis 1948, car elle sera privée de ce que l'on pourrait appeler une «économie», avec très peu de

moyens de production, de soutien autonome, d'emplois ou de capacité commerciale, soutient-on.

Les agressions barbares, ajoutées à celles menées par des colons sionistes extrémistes armés, seulement en sept mois, sous la protection des forces d'occupation, ont entraîné le déplacement et la dépossesion de plus de la moitié de la population palestinienne, à la faveur des plans expansionnistes sionistes qui n'ont jamais cessé depuis près de 80 ans, notamment à Gaza et en Cisjordanie occupée, contre des Palestiniens affaiblis par la famine et la détérioration de leur état de santé qui vivent chaque seconde une nouvelle Nakba, mais qui, enfants, femmes, jeunes, hommes, demeurent par ailleurs attachés au droit de retour à leurs terres et à l'indépendance.

L'ALGÉRIE APPELLE À LEVER L'INJUSTICE HISTORIQUE INFLIGÉE AU PEUPLE PALESTINIEN

Dans une allocution prononcée en son nom par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le 5 mai au 15^e Sommet de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Banjul (Gambie), le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué que ce qui se passe en Palestine occupée «ne marque pas seulement la disparition du droit international ou l'effondrement de l'ordre mondial basé sur des règles communes». «C'est un coup porté à la légitimité même du droit international et des droits de l'homme en tant que concept et doctrine. En effet, que reste-t-il des droits de l'homme quand nous voyons, en Palestine, un occupant renier toutes les valeurs humaines et déshumaniser et priver tout un peuple de son droit à l'existence», a-t-il souligné, appelant à «œuvrer de concert et étroitement au niveau international à soutenir



la lutte du peuple palestinien pour la libération de sa terre occupée et l'accès à ses droits légitimes à l'établissement de son Etat indépendant avec El-Qods comme capitale, tout en adoptant une approche plus ferme et plus énergique pour amener la communauté internationale à assumer sa pleine responsabilité dans la protection du peuple palestinien et la cessation des actes criminels, des meurtres systématiques et des atrocités barbares infligées aux civils palestiniens sans défense dans tous les territoires occupés.

Début mai, l'Algérie a affirmé, lors d'une réunion à l'Assemblée générale des Nations unies, consacrée à l'examen de l'utilisation du veto par les Etats-Unis d'Amérique au Conseil

de sécurité contre le projet de résolution présenté par l'Algérie qui recommandait l'admission de la Palestine en qualité de membre à part entière de l'ONU, qu'il était «grand temps de lever l'injustice historique infligée au peuple palestinien». Lors d'un événement tenu au siège des Nations unies en mai 2023, marquant la commémoration de «la Nakba», pour la première fois par l'ONU, en présence du président de l'Etat de Palestine, Mahmoud Abbas, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, avait déclaré que les Palestiniens méritaient de vivre dans la justice et la dignité, et d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Situation humanitaire catastrophique à Rafah

Les forces d'occupation sionistes poursuivaient, hier, pour la 8^e journée consécutive, la fermeture du poste-frontière de Rafah et le poste commercial de Karam Abu Salem, dans le sud de Gaza, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Depuis mardi 7 mai, les troupes d'occupation sionistes occupent le côté palestinien du poste frontière de Rafah et ont arrêté le flux d'aide vers l'enclave palestinienne déchirée par l'agression génocidaire entamée le 7 octobre 2023. Concernant le poste commercial de Karam Abu Salem au sud-est de la ville de Rafah, il a été fermé par les forces d'occupation depuis le 5 mai en plus de l'interdiction de l'entrée de l'aide humanitaire et médicale. La fermeture continue du point de passage de Rafah, qui est le principal point de passage terrestre par lequel entre l'aide et où les blessés et les malades partent se faire soigner en dehors de la bande, menace d'exacerber la catastrophe humanitaire, d'autant plus que les stocks alimentaires à Gaza sont sur le point d'être épuisés, alertent les organisations de l'ONU.

La fermeture des deux points de passage a coïncidé avec l'expansion des attaques terrestres et aériennes des forces d'occupation dans tous les gouvernorats de Gaza, après avoir exigé le déplacement de personnes de vastes zones de Jabaliya, au nord de la bande, ainsi qu'à l'est et au sud de la ville de Rafah.

VIVES INQUIÉTUDES

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé, dimanche dernier, l'entité sioniste à rouvrir «immédiatement» les points de passage de Rafah et Karam Abu Salem



pour permettre à l'aide humanitaire d'entrer dans la bande palestinienne. Le chef de l'ONU a aussi prévenu qu'une «attaque massive» sur Rafah, densément peuplée de civils, entraînerait une «catastrophe humanitaire». Dans ce sillage, Philippe Lazzarini, le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) a exprimé sa préoccupation face à l'expulsion continue des Palestiniens de leurs maisons, soulignant l'absence de zones de sécurité à Gaza. Il a affirmé que les

autorités d'occupation continuent d'émettre des ordres de déplacement forcé, également connus sous le nom d'ordres d'évacuation des zones résidentielles, ce qui oblige les Palestiniens de Rafah à fuir n'importe où. «Depuis le début de la guerre en Octobre dernier, la majorité des habitants de Gaza se sont déplacés à maintes reprises pour chercher des zones sûres, mais ils ne les ont pas trouvées», a rappelé ce responsable onusien soulignant que les allégations de l'entité sioniste sur l'existence de zones de sécurité à Gaza étaient «fausses et trompeuses», et qu'«il n'y a pas de lieu sûr à Gaza». L'UNRWA a indiqué que 300.000 Palestiniens ont été forcés de fuir la ville de Rafah. «Les gens ici sont au point de rupture, alors que les déplacements forcés à travers la bande de Gaza se poursuivent et qu'aucune aide n'est reçue à Rafah», a encore averti l'agence sur la plateforme X.

Evoquant les conditions terribles auxquelles sont confrontées les personnes déplacées après avoir été contraintes de fuir une fois de plus, le directeur de la planification à l'Agence, Sam Rose, a expliqué sur X qu'«il n'y a pas de réseau d'eau, pas d'infrastructures, pas d'égouts et pas d'assainissement». En même temps, le génocide se poursuit. Plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs depuis le début de la fermeture des points de passage de Rafah. Selon Wafa, au moins quatre personnes, dont un enfant, ont été tuées, hier, lorsque des avions de guerre sionistes ont bombardé une maison dans le quartier de Brazil, au sud-est de la ville de la ville.

COMMENTAIRE

RÉSISTANCE

Par Nadia Kerraz

A lors que l'entité sioniste poursuit son agression contre Gaza, en bombardant la dernière partie de l'enclave que l'on présentait comme sûre, Rafah en l'occurrence, qui accueille tous les Gazaouis qui ont fui le nord, le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken a alerté dimanche dernier qu'une offensive majeure contre cette ville provoquerait le chaos et l'anarchie sans pour autant éliminer le Hamas, objectif que l'armée de l'occupant s'est fixé. Selon le diplomate américain, cette offensive serait même contre-productive, puisque, à terme, elle conduirait à un retour de ce mouvement de la résistance. Ces propos, censés dissuader l'entité sioniste de poursuivre sa guerre génocidaire, ne sont pas moins révélateurs de l'échec de l'armée de l'occupant et partant de ceux qui, à l'instar des puissances occidentales, soutiennent et défendent l'entité sioniste, lui reconnais-

sant in fine le droit de tuer et de massacrer les civils dans une totale impunité. Le dernier bilan de ce génocide, actualisé tous les jours depuis le 7 octobre, fait état de plus de 35.000 martyrs, dont une grande partie sont des femmes et des enfants. Une réalité que même la fabrique du mensonge occidental ou les soutiens de l'occupant n'arrivent plus à occulter. Ainsi, à la question de savoir si les Etats-Unis considéraient que davantage de civils avaient été tués à Gaza que de membres du Hamas, Antony Blinken a répondu «oui», à la chaîne CBS. Aussi, le retour de Hamas, contre lequel le secrétaire d'Etat américain alerte, est dans la logique des choses. C'est le cours de l'histoire qu'on ne peut inverser. Hamas fait partie de la résistance palestinienne. Une résistance qui lutte pour la Palestine, et que rien ne différencie de tous les mouvements de libération qui, de par le monde, ont combattu et lutté contre l'occupant afin d'accéder à la souveraineté et au droit d'édifier un Etat indépendant. Les Palestiniens «ne sont pas des terroristes, car ils défendent leur pays et leurs droits», avait souligné le président Tebboune en 2023 à l'occasion de la commémora-

tion du 69^e anniversaire de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Le président de la République avait aussi rappelé que les Algériens ont été également qualifiés de «terroristes» lorsqu'ils défendaient leur terre contre la colonisation française. Les Palestiniens revendiquent aujourd'hui le droit d'avoir un Etat, qui soit membre à part entière des Nations unies. Le lancement le 7 octobre dernier de l'opération déluge d'Al Aqsa est une étape de plus dans ce processus de lutte militaire après que toutes les concessions politiques se sont avérées vaines. Pis encore, les crimes de l'occupant ont dépassé toutes les limites au mépris du droit international et des droits humains. «C'est le jour de la grande révolution qui mettra un terme à la dernière occupation et au dernier régime d'apartheid raciste dans le monde», avait ainsi expliqué la résistance dans son communiqué annonçant le début de l'opération. Le poète tunisien Aboukacem Echhebbi n'avait-il pas écrit que «lorsqu'un jour le peuple veut vivre, force est pour le destin de répondre, et force est pour les chaînes de se briser»...

N. K.

LE MAL DE DOS

Comment se prémunir de cette pathologie

CERVICALGIE, DORSALGIE ou encore lombalgie sont autant d'appellations qui convergent toutes vers ce qui est appelé communément le mal de dos.

Huit Algériens sur 10 souffrent du mal de dos, même si leurs modes de vie diffèrent. Ce problème de santé courant a un impact négatif sur la qualité de vie, limitant très souvent les activités quotidiennes des personnes, ainsi que les capacités de travail. Pour comprendre les causes de cette pathologie ainsi que les options de traitement, nous nous sommes rapprochés de certains médecins spécialistes qui nous ont entretenus sur ce sujet.

«La lombalgie ou lumbago (tour de rein) est un motif très fréquent de consultation au service des urgences traumatologiques du centre hospitalo-universitaire Mustapha-Bacha à Alger», nous indique le docteur Mohamed Ould Chakmakdji, chirurgien orthopédiste, en ajoutant que «le service enregistre 300 cas par mois, et



précise que 30% d'entre eux nécessitent un arrêt de travail de 10 à 15 jours. Leur tranche d'âge varie entre

30 et 55 ans». «Cette pathologie, dit-il, est parfois due à une hernie discale, arthrose du rachis, ou elle

peut être causée par des maladies rhumatismales qui touchent la colonne vertébrale ainsi que la grossesse et

l'ostéoporose.» Il argumente que ce qui favorise ce malaise dorsal est la sédentarité, les spasmes musculaires, le surpoids, l'obésité ou encore le port de charges lourdes.

De son côté, Souhil Tliba, chef de service neurologie au CHU Frantz-Fanon à Blida, fait savoir que les motifs de consultation les plus fréquents concernent l'hernie discale (lombaire et cervicale). Le médecin incite à la correction des mauvaises postures, et met en garde contre la sédentarité. «Car la position assise prolongée fragilise la musculature abdominale et para-vertébrale et obligera ainsi la colonne vertébrale à supporter le poids», argumente-t-il. Il déconseille aussi le surpoids, l'obésité, ainsi que le soulèvement de charges lourdes. Le praticien insiste sur la pratique d'une activité physique régulière.

Le repos sur matelas orthopédique et le port de ceinture dorsale offrent aussi un soutien et réduisent les pressions sur le disque cartilagineux intervertébral. Mieux vaut aussi adopter la position couchée, car elle décharge la colonne vertébrale du poids accumulé sur le corps.

■ **Nabiha Cheurfi**

ELLE TOUCHE LES NOUVEAU-NÉS

Appel à une meilleure prise en charge de la spina bifida



Le président de l'Association nationale des malades de spina bifida, Nadir Kaiba a appelé, samedi dernier à Alger, à la création «d'un réseau national pluridisciplinaire» pour une meilleure prise en charge des malades atteints de cette pathologie qui ciblent les nouveau-nés. S'exprimant en marge des travaux du 1^{er} Congrès national sur cette maladie, initié par l'Association nationale des malades de spina bifida, Kaiba a relevé le manque de centres spécialisés, estimant qu'il était nécessaire de créer «un réseau national» dans chaque établissement de santé, regroupant des médecins spécialisés pour le suivi des nouveau-nés atteints de cette malformation qui entraîne souvent la paralysie, l'hydrocéphalie et la vessie neurogène. Le spécialiste a fait état de «plus de

120 cas recensés dans chaque wilaya», ajoutant que la création de ce réseau qui compte «pas moins de 10 médecins spécialisés», tels que des gynécologues, des pédiatres et des neurologues, «permettra la prise en charge et le suivi des nourrissons depuis la naissance réduisant ainsi le nombre de cas». En l'absence d'une prise en charge rapide, la Spina bifida provoque, dans 30% des cas, une paralysie complète de l'enfant», a souligné Kaiba. Le président de l'Association a insisté sur «l'importance de sensibiliser les parents, les mamans en particulier», précisant que «le suivi de la grossesse, notamment dans les premières semaines, est à même de réduire le nombre de cas de 70%». Pour sa part, le professeur Fariz Ben Mansour, chirurgien pédiatre à

l'hôpital d'Ain Témouchent, a rappelé que la spina bifida touchait «un nouveau-né sur 1.500 naissances en Algérie». Cette maladie, étant répandue dans la société algérienne, nécessite, selon le professeur Ben Mansour, «les efforts conjugués de l'ensemble des médecins spécialistes pour réduire le nombre de cas d'atteinte par cette pathologie qui touche la moelle épinière et qui provoque une paralysie des membres inférieurs et un handicap mental». Intervenant à cette occasion, le Pr. Mustapha Ait Bachir (Tizi Ouzou) a mis en avant les dernières avancées médicales en la matière pour réduire le nombre de cas «en effectuant une opération chirurgicale sur le fœtus». Cette méthode a donné de «bons résultats» dans plusieurs pays, a-t-il souligné.

L'HUILE D'OLIVE ALGÉRIENNE PRIMÉE

Deux médailles d'or en Suisse et au Danemark

L'huile d'olive algérienne Dahbia, produite à Ain Ouessara (Djelfa), a remporté deux médailles d'or dans deux concours internationaux organisés à Genève (Suisse) et à Copenhague (Danemark), a-t-on appris auprès du responsable de cette marque.

«Ces deux prix ont été obtenus suite à la participation de la marque d'huile d'olive Dahbia à des concours internationaux sur l'huile d'olive extra-vierge. La 1^{re} médaille d'or a été obtenue au concours international européen de l'huile d'olive extra-vierge (EIOOC) de Genève (Suisse), tandis que la 2^e a été remportée dans un autre concours à Copenhague (Danemark)», a indiqué l'investisseur agricole et promoteur de cette marque, Hakim Alileche. Il a souligné que l'encadrement de ces concours auxquels sa marque a participé est assuré par «des experts en dégustation de renommée mondiale, qui imposent la participation d'un produit de très haute qualité répondant à des normes internationales, dont les résultats sont attestés en laboratoire après des analyses rigoureuses». A noter que l'huile d'olive Dahbia a déjà été distinguée à plusieurs reprises, l'année dernière, notamment à Tokyo (Japon), Oslo (Norvège), Turquie et Athènes (Grèce), aux Etats-Unis d'Amérique (USA) et à Dubaï (Emirats arabes unis).

Hakim Alileche a été honoré par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avec nombre d'investisseurs agricoles, lors des Assises nationales agricoles de février 2023, rappelle-t-on.

Il a, également, pris part à l'Expo 2023 Doha (Qatar), à travers un stand mettant en exergue son expérience dans la production d'huile d'olive extra-vierge, grâce aux cultures biologiques.

Cet investisseur s'est spécialisé, depuis une vingtaine d'années, dans l'oléiculture biologique, en procédant à la mise en valeur d'une superficie de 40 ha à Ain Ouessara.

FORMULE DE TOURISME «HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT»

Octroi de 12 autorisations à Oran

Douze autorisations ont été accordées dans la wilaya d'Oran pour exercer l'activité touristique dans le cadre de la formule «hébergement chez l'habitant», en prévision de la saison estivale 2024, a-t-on appris auprès du directeur du tourisme et de l'artisanat, Bakel Salah. L'opération s'inscrit en application de la circulaire conjointe des ministères du Tourisme et de l'Artisanat et de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire de 2012, qui fixe les modalités d'hébergement chez l'habitant, a indiqué Bakel. Les permis pour exercer cette activité concernent des zones situées dans trois communes côtières : Oran, Ain Turck et Bousfer, a-t-il fait savoir, notant que l'opération est en cours et que les dossiers émanant de raison d'un à trois successivement aux communes côtières habilitées à délivrer les permis, selon la même source. En préparation à la saison estivale 2024, une cellule composée de représentants de plusieurs secteurs, dont le tourisme, la santé et des communes concernées et de la Protection civile a été mise en place en vue de prendre en charge les demandes déposées auprès des com-



munes côtières concernées au préalable de sorties sur le terrain vers l'habitation ciblée, a-t-on souligné. La formule «hébergement chez l'habitant» est soumise à des critères dont le plus important est que les chambres mises à la disposition des locataires répondent à des conditions sanitaires et que la résidence doit respecter les règles de propreté et de sécurité, a-t-on ajouté, notant que le locataire ne paie pas de taxes à l'exception du contrat d'assurance.

Au cours de la semaine écoulée, une réunion de coordination a été programmée au siège de la direction du tourisme et de l'artisanat, en présence des représentants des daïras, pour élaborer un plan de travail et une méthode d'étude des dossiers, souligne-t-on.

La même direction lancera des campagnes de sensibilisation dans différentes communes côtières pour promouvoir cette formule «importante», selon la même source.

LEGS CULTUREL SUBAQUATIQUE

L'implication des clubs de plongée sollicitée

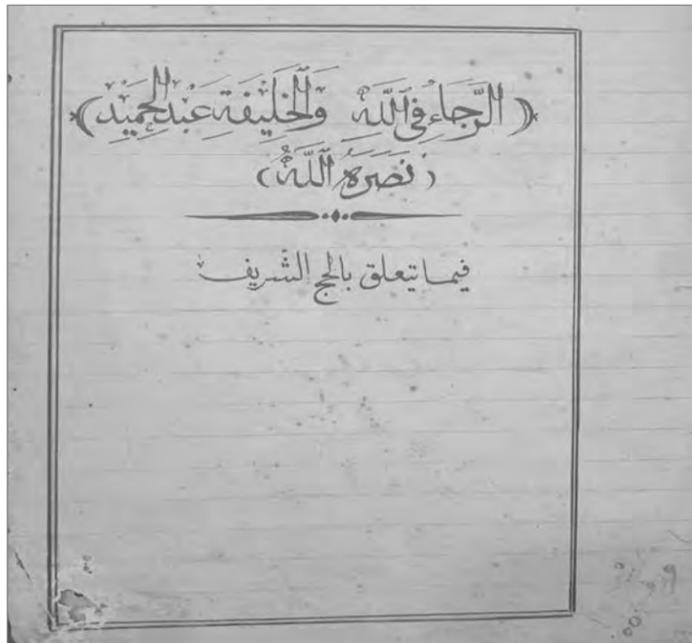
Les participants à une journée d'étude nationale sur «les mécanismes juridiques de protection des biens culturels dans la loi internationale et la législation nationale» ont mis l'accent sur l'importance «d'impliquer les clubs de plongée agréés dans la préservation et la valorisation du patrimoine culturel subaquatique». Estimant que l'Algérie est forte d'une «importante archéologie subaquatique», la directrice du Musée national des arts et des expressions culturelles traditionnelles Ahmed-Bey, Meriem Guebailia a insisté sur «l'urgence d'établir des conventions entre les centres de recherche en archéologie et les clubs agréés spécialisés dans la plongée pour développer des méthodes de recherche et d'exploration efficace permettant la préservation et la valorisation de ce domaine». Dans ce cadre cette spécialiste en archéologie subaquatique a appelé à la «conclusion de conventions avec les clubs de plongée agréés existant à travers tout le littoral national en vue d'élaborer un plan d'action basée sur des données et des expériences avérées en la matière». Evoquant la convention de l'Unesco de 2001 sur la préservation du patrimoine subaquatique, que l'Algérie a ratifiée en 2015, M^{me} Guebailia a indiqué que des avancées concrètes ont été réalisées en la matière, rappelant les efforts déployés pour l'élaboration de la carte archéologique du patrimoine subaquatique, indispensable pour le parachèvement de la carte archéologique du patrimoine national. De son côté, le représentant du ministère de la Culture et des Arts, Rachid Bouteldja, qui a présenté une communication sur la lutte contre le trafic ciblant les biens culturels conformément à la convention de l'Unesco de 1970 interdisant et empêchant le trafic illicite des biens culturels a appelé à «l'adaptation des peines prononcées par la justice à l'ampleur des actes perpétrés». Il a plaidé également pour la «consolidation de la coopération entre le secteur de la culture et les différents autres secteurs (Intérieur, la Justice, la Défense, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche scientifique entre autres) au service de la préservation et la valorisation du patrimoine national».

IL DÉCRIT LA SOUFFRANCE DES ALGÉRIENS DÉPORTÉS EN NOUVELLE CALÉDONIE

Un rare document historique dévoilé

LORS DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA MÉMOIRE, AHMED BENSEGHIR, Directeur du Centre de recherche en sciences et civilisations islamiques à Laghouat, spécialisé dans l'étude des manuscrits, a présenté de manière exclusive un document historique rare dans sa version originale.

Ce document, étroitement lié à l'histoire nationale, est une lettre historique adressée par un exilé algérien depuis l'Extrême-Orient, l'un des héros de la résistance populaire contre le colonialisme français, lors de l'insurrection menée par Cheikh El Haddad et El Mokrani en Kabylie, au calife musulman de l'époque, le sultan ottoman Abdelhamid II. Dans cette lettre, le résistant relate les souffrances des prisonniers algériens lors de leur déportation vers la Nouvelle-Calédonie, décrivant leur voyage de cinq mois à travers les mers et les océans dans des conditions déplorables, parcourant des milliers de kilomètres pour se retrouver dans un pays étranger à leur religion, leur langue et leur mode de vie. Le document aborde également les tentatives d'évasion des exilés pour retourner dans leur pays et accomplir le Hadj. Certaines ont réussi, comme celle de l'auteur du document, Aziz Ibn Cheikh El



Haddad, en 1292 de l'hégire (1875), tandis que d'autres ont échoué, entraînant peut-être une fin tragique pour beaucoup. Dans ce contexte, le document révèle que son auteur a fui son exil vers la Terre Sainte en 1292 de l'Hégire et y est resté. Il mentionne également que son frère l'a rejoint huit ans plus tard, en 1300 de l'Hégire, et est décédé sept ans après à La Mecque, où il a été enterré en 1307. Cette information, jusqu'alors inconnue des historiens, suscite des questions sur sa fin, étant

donné qu'il était l'un des fils de Cheikh El Haddad, Ahmed Ibn Al Haddad. Le document, écrit en calligraphie moyen-orientale sur quatre pages, semble incomplet, avec au moins deux pages manquantes à la fin, mais ce qui en reste révèle une grande partie de ce qui était inconnu sur l'affaire. Intitulé «Al Radjaâ Fi Allah Wa Fi Al Soltan Abdelhamid Nasaraho Allah», ce document aurait dû parvenir au sultan ottoman, mais a fini dans la bibliothèque familiale de Cheikh Sidi Al Hadj Ibn Chaâ

Ibn Ali Al Harazli à Laghouat, qui renferme de nombreux objets de valeur, documents importants et manuscrits. La révélation de ce document intervient à l'occasion de la Journée nationale de la Mémoire, décrétée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour rappeler les sacrifices du peuple algérien à différentes étapes de sa lutte contre l'occupation française, notamment le 8 mai 1945, et à l'occasion du centenaire de la chute du califat ottoman, de 1924 à 2024.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des orientations de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, visant à préserver la mémoire nationale et à récupérer les archives dispersées au sein de la nation dans les trésors familiaux. Le directeur du Centre, Benseghir, a annoncé que ce document, ainsi que d'autres similaires, seront publiés avec des articles scientifiques de chercheurs, contribuant ainsi à révéler de nombreuses vérités sur les crimes coloniaux de la France contre le peuple algérien. Il a également précisé que les projets engagés par le Centre durant l'année en cours accordent une grande importance au dossier de la mémoire nationale et à sa récupération au niveau local, en soutien aux efforts de l'État pour récupérer les archives nationales situées de l'autre côté de la Méditerranée.

■ Hamai Kenza

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL Plaidoyer pour le recours au numérique

Les participants au 4^e séminaire sur «l'établissement humain dans la région des Ziban à travers les âges», ouvert dimanche à la Maison de la culture Ahmed-Rédha Houhou de Biskra, ont affirmé «le nécessaire recours à la technologie et au numérique pour préserver le patrimoine culturel». D^r Badreddine Selahedja de l'Université Abdelhamid-Mehri (Constantine 2) a souligné que l'utilisation du numérique, de l'intelligence artificielle et des médias de communication constituent un tournant important dans le processus de préservation du patrimoine urbain des Ziban, estimant que des efforts sont faits par des chercheurs pour numériser les sites archéologiques.

Le même universitaire a ainsi précisé que des efforts de présentation en 3D, de définition des coordonnées de géolocalisation et d'élaboration de cartes numériques sont faits au niveau de 55

sites préhistoriques et protohistoriques pour souligner la diversité archéologique de la région outre un projet virtuel d'une base de données sur l'histoire de la région. Dans son exposé sur les cultures préhistoriques de la région de Biskra, D^r Aziz Tarek Sahed de l'université Alger 2 a souligné que les régions des Ziban, dont Oued Djeddi, les piémonts de l'Aurès et El Kantara recèlent un contenu archéologique important qui requiert des études approfondies.

Il a également relevé que des études utilisant des technologies modernes ont révélé un réseau hydrographique important, ce qui confirme que des facteurs naturels avaient favorisé les établissements humains dans la région. D^r Wafia Nefti de l'université de Biskra a estimé que les inondations, les séismes, les épidémies et les guerres modifient les traits des établissements humains, sou-



lignant que les inondations de 1969 à Biskra avaient éliminé nombre de monuments que l'intelligence artificielle permet toutefois d'en reconstituer les traits par des représentations 3D. Organisée par l'Association nationale «Patrimoine des générations», le laboratoire d'histoire, patrimoine et société de l'université Constantine-2 et la section de Sidi Okba de l'Association des oulémas musulmans algériens, la rencontre regroupe des chercheurs de plusieurs universités nationales participant en mode présentiel et par visioconférence.

ÉTABLISSEMENT ARTS ET CULTURE

Ces musicales rues d'Alger

L'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger poursuit son initiative «Culture de proximité» au rythme de spectacles de musiques à travers la capitale. Durant ce mois de mai, «La musique de rue» invite les mélomanes à une série de spectacles gratuits en plein air, promettant des moments de convivialité et de découverte musicale. Dès le 21 mai, la musique s'emparera de l'Esplanade des Sablettes à Hussein Dey animée par le guitariste Hammada, puis le 23 mai, ce sera au tour d'Adlène Hazouli de se produire sur la place Émir Abdelkader à Alger-Centre qui vibrera au son de mélodies. Pour clôturer ce périple musical en beauté, rendez-vous le 25 mai devant la wilaya d'Alger pour un concert du saxophoniste Abdelkrim Bouchlika. Chaque étape de «La musique de rue» promet une immersion dans un univers musical riche et varié. Du chaâbi envoûtant aux rythmes endiablés du gnawa, en passant par les mélodies raffinées de la musique classique algérienne, tous les goûts seront satisfaits. L'occasion idéale pour les amateurs de musique de tous horizons



de découvrir la richesse du patrimoine musical algérien et de se laisser charmer par la virtuosité des artistes locaux lors de ce «Mois du patrimoine». «La musique de rue» se veut éga-

lement une plateforme de promotion pour les jeunes talents algériens. L'Établissement Arts et Culture offre ainsi à ces artistes prometteurs l'opportunité de se faire connaître du grand public et de partager leur passion avec un auditoire toujours plus large. Une occasion unique de découvrir la relève de la scène musicale algérienne et de s'émerveiller devant la créativité et l'énergie débordante de ces jeunes artistes. L'initiative «La musique de rue» rencontre déjà un vif enthousiasme auprès des citoyens algériens.

En effet, les concerts de rue gratuits organisés dans les différentes communes de la capitale ont permis à un public, toujours plus nombreux, de découvrir et d'apprécier la richesse de la musique algérienne, dans une ambiance conviviale et festive. Sur les réseaux sociaux, les commentaires positifs affluent. Les Algériens saluent la diversité des genres musicaux représentés, la qualité des prestations des artistes et l'accessibilité de l'événement. «C'était une belle soirée, on a passé un très bon moment en famille», confie une habi-

tante d'Alger-Centre, sur les médias sociaux. «Je suis content qu'il y ait ce genre d'initiative, cela permet de découvrir de nouveaux talents et de profiter de la musique en plein air», ajoute un jeune homme de la commune d'Houssein Dey. Face à ce succès, nombreux sont les citoyens qui espèrent voir «La musique de rue» se pérenniser. «C'est une très bonne idée, il faut absolument que ça continue», lance un mélomane.

«C'est une belle manière d'animer les quartiers et de rapprocher les gens», renchérit une riveraine. Au-delà de l'aspect festif, «La musique de rue» a également un impact positif sur le vivre-ensemble. Ces concerts permettent de créer du lien social, de favoriser les échanges entre les habitants et de contribuer à l'animation des quartiers. «C'est l'occasion de se retrouver entre voisins et de partager un bon moment», souligne un habitant. «Cela donne une belle image de notre ville», conclut une fière algéroise sur la page de l'Établissement Arts et Culture.

■ Walid Souahi

SUPERBET RAPID ET BLITZ À VARSOVIE (POLOGNE)

Wei Yi remporte la première phase

LA STAR CHINOISE A DÉBUTÉ PAR UNE SÉVÈRE DÉFAITE CONTRE MAGNUS LORS DE LA SECONDE RONDE, puis s'est vite relevé en venant à bout du Néerlandais Anis Giri suite à une cinglante contre-attaque sur le roi adverse, puis contre le Polonais Duda Jan-Krzysztof avec une imposante domination positionnelle.

Après avoir remporté trois victoires lors de la première journée de l'épreuve du tournoi des parties rapides à la cadence de 25 minutes plus 10 secondes du «Superbet Rapid et Blitz» prévu à Varsovie en Pologne du 8 au 12 mai 2024, le grand maître chinois Wei Yi âgé de 24 ans qui a obtenu le titre de grand maître international en 2013 à treize ans ainsi que les titres de champion de Chine en 2015, 2016 et 2017, a décroché deux autres victoires consécutives avant de signer une partie nulle à la neuvième et dernière ronde pour s'assurer la première place, devant le numéro un mondial sur le plan de l'Elo international le Norvégien Magnus Carlsen d'un point, suivi de l'Indien Rameshbabu Praggnanandhaa avec aussi deux points d'écart. La seconde épreuve «Blitz» à la cadence de 5 minutes plus 2 secondes, ce qui signifie que même les joueurs de la moitié inférieure du classement ont des chances extérieures de remporter le titre car les joueurs partageant la dernière place se tiennent à 6 points du seul leader. La star chinoise a débuté par une sévère défaite contre Magnus lors de la seconde ronde, puis s'est vite relevé en venant à bout du Néerlandais Anis Giri suite à une cinglante contre-attaque sur le roi adverse, puis contre le Polonais Duda Jan-Krzysztof avec une imposante domination positionnelle, puis du roumain Shevchenko Kirill dans un style dynamique ayant remporté de haute lutte une finale de dame contre deux tours; Wei a enchaîné sa chevauchée par un gain contre le très dangereux ouzbek Abdusattorov Nodirbek sur la base d'une activité débordante de ses pièces, puis enfin par un jeu tout aussi brillant contre l'Indien Gukesh Dommaraju le nouveau challenger du champion du monde. A la deuxième place se trouve Magnus Carlsen, l'éternel favori qui s'est avéré être le seul joueur à rester invaincu. Lors de la dernière journée, Carlsen a fait une partie nulle avec l'Indien Praggnanandhaa Rameshbabu puis a battu l'Allemand Vincent Keymer et s'est échappé avec une partie nulle après une gaffe en début de partie contre Anish Giri. Praggnanandhaa occupe seule la troisième place, deux points plus loin. Après avoir disputé des parties décisives contre Anish Giri et Vincent Keymer lors des cinquième et sixième rencontres, le prodige indien s'est contenté par la suite de trois parties nulles. A noter que le plateau de cette prestigieuse compétition qui compte pour le «Grand Chess Tour» lui-même composé de deux tournois à cadence classique et trois tournois à cadence rapide et blitz, voit la participation du Norvégien Magnus Carlsen âgé de 33 ans Elo classique 2828 points et Elo rapide 2886 points, du Chinois Wei Yi âgé de 24 ans (2758 points /2684 points), du Polonais Jan-

Krzysztof Duda âgé de 26 ans (2748 points /2766 points), de l'Ouzbek Nodirbek Abdusattorov âgé de 19 ans (2733 points / 2661 points) des Indiens Rameshbabu Praggnanandhaa âgé de 18 ans (2704 points / 2675 points), Gukesh Dommaraju âgé de 17 ans (2649 points / 2651 points), Arjun Erigaisi âgé de 20 ans (2671 points / 2744 points), du Néerlandais Anish Giri âgé de 29 ans (2687 points / 2715 points), de l'Allemand Vincent Keymer âgé de 19 ans (2647 points /2610 points), du Roumain Kirill Shevchenko âgé de 21 ans (2622 points /2546 points)

Partie n°1
Blancs : Wei Yi (Chine)
Noirs : Carlsen Magnus (Norvège)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Défense sicilienne
1.e4 c5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 g6 4.Fxc6 dxc6 5.d3 Dc7 6.Fe3 e5 7.Dd2 b6 8.a4 a5 9.Ca3 f6 10.0-0 Fe6 11.Cc4 Fxc4 12.dxc4 Td8 13.De2 Fh6 14.c3 Fxe3 15.Dxe3 Ce7 16.b4 Dd6 17.bxa5 bxa5 18.Tab1 Rf7 19.h3 Td7! 20.Tb2 Dd3 21.Dxc5 Dxc3 22.Tfb1 Thd8 23.Rh2 g5 24.Tb7 24.Tb3!? Dc225.Dxa5= 24...h5 25.T1b3 25.T7b3!? Dc2 26.Cxg5+ fxg5 27.Dxe5= 25...Dc1 26.Da7? 26.Dxa5 Txb7 (26...Df4+ 27.g3) 27.Txb7 Td1 28.Cxe5+ fxe5 29.Dxe5 Df4+ 30.Dxf4+ gxf4; 26.h4= g4 27.Cxe5+ fxe5 28.Dxe5

Diagramme n°1
26...Re6! 27.Txd7 Txd7 28.Dxa5 g4 29.Cg1? 29.Ce1 Df4+ 30.Rg1 Dxe4 31.Te3 (31.hxg4? Td1) 31...Dxc4

32.Tc3 29...Df4+ 29...Dxc4 30.Te3 30.Rh1 Dxf2 31.Db6 g3 32.Tb1 Dxb6 33.Txb6 Td1 33...Td4 34.a5 34.a5 34.h4 f5 35.Tb3 34...h4 35.a6 Ta1 36.c5 f5 37.exf5+ Rxf5 38.Tb7 Cd5 39.a7 Cf4 40.a8D Txa8 41.Tb1 e4 42.Tf1 Ta2 0-1

Partie n°2
Blancs : Giri Anish (Pays-Bas)
Noirs : Wei Yi (Chine)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Défense Bogo-Indienne
1.d4 Cf6 2.e4 e6 3.Cf3 d5 4.g3 Fb4+ 5.Fd2 Fe7 6.Fg2 0-0 7.0-0 Cbd7 8.Dc2 c6 9.Ff4 a5 10.Td1 a4 11.a3 Ce4 12.Cc3 Cxc3 13.Dxc3 g5 14.Fd2 f5 15.Dc1 g4! 16.Ce1 Cb6 17.c5 Ce4 18.Fh6 Tf7 19.e3 e5 20.Ff1 Ca5 21.dxe5 Cb3 22.Dc2 Cxc5 23.Cd3 Cxd3 24.Fxd3 Fe6 25.Ff1 De8 26.Tac1 Ta5 27.h3 gxh3 27...Fd8 28.Fxh3 Rh8 29.Rh2 Dg8 30.De2 30.Td4 30...Dg6 31.Ff4 Ta8 32.Td4 h5! 33.Tg1 Th7 34.Dc2 Tg8 35.Txa4



h4 36.Dd1 De8 36...hxg3+ 37.Txg3 De8 37.b4? 37.g4= fxg4 38.Fxg4 Fxg4 (38...Thg7 39.Ta8) 39.Txg4

Diagramme n°2
37...hxg3+38.Txg3 Tg4 39.Df1 d4 40.Ta7? 40.Rg1 Txg3+ 41.fxg3 40...Fh4! 41.Fxg4 41.Tg2 dxe3 41...Fxc3+ 42.Rxc3 fxg4 43.e4 Dh5 44.f3 Dh2 0-1

Partie n°3
Blancs : Wei Yi (Chine)
Noirs : Duda Jan-Krzysztof (Pologne)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Partie italienne
1.e4 e5 2.Cf3 Cc6 3.Fc4 Fe5 4.c3 Cf6 5.d3 d6 6.Fg5 h6 7.Fh4 a6 8.Cbd2 Fa7 9.a4 De7 10.0-0 g5 11.Fg3 Ch7 12.b4 h5 13.h4 g4 14.Ce1 Cf8 15.b5 Ca5 16.Fd5 c6 16...Cg6 17.Fa2= Cg6 18.Tb1 18.Db1!= 18...axb5 19.axb5 cxb5 19...Cxb4 20.Fxh4 Dxh4 20.Txb5 Ce6 21.Cc4 0-0 22.Dd2 Rg7 22...Fe6

Diagramme n°3
23.d4! f5 23...Fxd4 24.cxd4 Cxd4 24.exf5! Fxf5 25.Ce3 Fe4 25...Cxb4? 26.Cd5 Dd7

27.Fxh4 26.Fd5 exd4? 26...Fxd5 27.Cxd5 Dd7 27.cxd4 Tae8 27...Fxd4 28.Fxc6 Fxc6 29.Dxd4+ 28.C1c2 1-0

Partie n°4
Blancs : Shevchenko Kirill (Roumanie)
Noirs : Wei Yi (Chine)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Défense sicilienne
1.e4 c5 2.c3 Cf6 3.e5 Cd5 4.Fc4 Cb6 5.Fb3 d6 6.exd6 c4 7.Fc2 Dxd6 8.Ca3 Cc6 9.Cf3 Ce5 10.0-0 Fg4 11.Te1 Fxf3 12.gxf3 0-0-0

13.b3 Cd3 14.Cxc4 Cxc4 15.bxc4 e5 16.De2 Dg6+ 17.Rh1 Fe5 18.Tf1 The8 19.Tb1 b6 20.Tb3 Cxf2+ 21.Dxf2 Dxc2 22.Dh4 Dd3 23.Dh3+ Rb8 24.Fa3 Fxa3 25.Txa3 Dxc4 26.d4 exd4 27.cxd4 Txd4 28.Tb3 Te2 29.Dg3+ Rb7 30.Tbb1 Tdd2 31.Tbc1 Txh2+ 31...Dxa2 32.Dc7+ Ra6 33.Dc8+ Ra5 34.Dc3+ Ra4 35.Dc6+ Ra3 36.Dc3 32.Dxh2 Txh2+ 33.Rxh2 Dxa2+ 34.Rg3 a5 35.Tfe1 Ra6 36.Te7 f5 37.Tee7 g6 38.Txh7 g5 39.Thf7 f4+ 40.Rg4 Dg2+ 41.Rf5 Dxf3 42.Rxc5 42.Ta7+ Rb5 43.Rxc5 42...Dg3+ 43.Rf5? 43.Rh5

Diagramme n°4
43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

Partie n°5
Blancs : Wei Yi (Chine)
Noirs : Abdusattorov Nodirbek (Ouzbekistan)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Partie italienne
1.e4 e5 2.Fc4 Cf6 3.d3 Cc6 4.Cc3 Ca5 5.Df3 Cxc4 6.dxc4 d6 7.Cge2 Fe7 8.h3 0-0 9.Cg3 c6 10.0-0 Fe6 11.b3 Dd7 12.a4 Tad8 13.Td1 Dc8 14.Fe3 14.Fb2 h6 15.Td2 Ch7 16.Tad1 Cg5 17.De2 g6 18.Td3 h5 19.Fc1 Ch7 20.Fh6 14...a6 15.a5 Ce8 16.Fb6 Td7 17.Td3 g6 18.Cf5 gxf5 19.exf5 Rh8 20.fxe6 fxe6 21.De2 Cg7 22.Tad1 De8 23.Ce4 d5 24.Cc5 Fxc5 25.Fxc5 Tf5 26.Te3 e4 27.f3 dxc4 28.Txd7 28.fxe4 Txd1+ (28...Txc5? 29.Txd7 Dxd7 30.b4) 29.Dxd1

Txc5 28...Dxd7 29.b4 29.Dxc4 exf3 30.Td3 Dc7 31.Fb6 29...exf3 30.Txf3 30.Dxc4? f2+ 31.Rh2 Dd1 (31...f1T? 32.Td3; 31...f1D? 32.Dxf1 Txf1 33.Td3+; 31...f1C+? 32.Rg1; 31...f1F? 32.Dg4) 30...e5 31.Te3 Dd5 32.g4 Tg5 33.Fe7 Tg6 34.Txe5 Dd4+ 35.Rh1 h6 35...Df4

36.Fc5 Dd7 36...Df4 37.Te4 Df7 38.Dxc4 Dxc4 39.Txc4 h5 37...Dxc4 Tf6 37...Te6 38.Dd4 De8

Diagramme n°5
38.Fd4 Rh7 39.Dd3+ Rg8 40.Dc4+ Rh7! 41.Dd3+ Rg8 42.Te4 Td6 43.Dc4+ Ce6 44.c3 Td5 45.Rg2 h5 45...Cg5 46.Te2 Df7 46.De2 Cxd4 47.cxd4 Txd4 48.Txd4 48.gxh5 Dd5 48...Dxd4 49.gxh5 49.De8+! Rg7 50.De7+ 49...Dxb4? 49...Dd550.Rg3 Dd6+ 51.Rg2 Dd5+ 52.Rg3 Dd6+ 53.Rg2 Rh8 50.Dg4+ Dxc4+ 51.hxg4 Rf7 52.g5 1-0

Partie n°6
Blancs : Gukesh D (Inde)
Noirs : Wei Yi (Chine)
«Superbet Rapid» Varsovie 2024
Défense sicilienne
1.e4 e5 2.c3 Cf6 3.e5 Cd5 4.Cf3 d6 5.Fc4 Cb6 6.e6! Fxe6 6...Cxc4 7.Da4+ 7.Fxe6 fxe6 8.d4 cxd4 9.0-0 Cc6 10.Cg5 Dd7 11.cxd4 g6 12.Te1 e5 13.d5 13.dxe5= dxe5 14.Db3 13...Cd4 14.Fe3 Fh6 15.Fxd4 Fxg5 16.Fxb6 axb6 17.Cc3 0-0 18.Ce4 Fh6 19.a4 19.Db3 19...b5 20.a5 Dc7 21.b4 Dc4 22.Tb1 Tac8 23.Te2 Dd4 24.Dxd4 exd4 25.g3 25.Td1 25...d3 26.Tee1 Tf5 27.f4 Txd5 28.Tec1 28.Rf2 28...Tc2 29.Cf2 29.Td1 29...g5 30.Te1 d2 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

43...f3 44.Re4 a4 44...f2 45.Ta7+ Rb5 45.Ta7Rb5 46.Txf3 De1+ 47.Rd3 47.Rf5 47...Dd1+ 48.Re3 Db3+ 49.Re2 De6+ 50.Rf2 Dd6 51.Te3 Df4+ 52.Re2 Rb4 53.Tae7 Dh2+ 54.Rd1 b5 55.T7e4+ Ra5 56.Rc1 Dd6? 56...Da2 57.Te7 a3 58.Ta7+ Rb4 59.Te4+ Rc5 57.Rb2 Dd1 58.Te5 Dd2+ 59.Rb1 Db4+ 60.Ra2 Dc4+ 61.Rb1 Dd4 62.Ra2 Dd6 63.Rb2 Df6 64.Ra2 Df4 65.Rb2? 65.Te6 65...Rb6 66.Te6+ Rc5 67.T3e5+ Rd4 68.Txb5 Dd2+ 69.Ra3 Dc1+ 70.Rxa4 Da1+ 71.Rb4 Db2+ 72.Ra5 Da2+ 73.Rb6 Dxe6+ 74.Rc7 Rc4 75.Tb1 De5+ 0-1

Testez votre force

● COMBINAISON

Les blancs jouent et gagnent! Les noirs jouent et gagnent!

● FIN DE PARTIE

Sauvetage in extremis! Les blancs jouent et annulent!

● PROBLÈME

Les blancs jouent et font mat en deux coups!

SOLUTION DE «TESTEZ VOTRE FORCE» PRÉCÉDENT

Combinaison : 1.f6 Txe2 [1...gxf6 2.g7 Tg2 3.Tg1 Dxe4 (3...Txg1+ 4.Fxg1) 4.g8D] 2.fxg7 Txd2 3.Fxd2 fxg6 4.g8D gagne

Finale : 1.a7 [1.Rf3 Rd6 2.Re4 Rc6 3.Rd4 Rb6 nulle] 1...Rf7 2.Th8 Txa7 3.Th7+ Rg6 4.Txa7 gagne

Problème : 1.Dh7+ Cxh7 2.Cg6 mat1-0

EURO-2024

Où en sont les cadors du continent ?

A UN MOIS DU DÉBUT DE L'EURO-2024, les principaux favoris affichent des états de forme disparates, alors que l'Allemagne monte en puissance et que l'Angleterre peut toujours compter sur son duo de feu Kane-Bellingham, l'équipe de France ayant été fragilisée par les matches amicaux du mois de mars.

ALLEMAGNE

DEUX (SUCCÈS EN) MARS ET ÇA REPART

Le pays hôte de l'Euro-2024 a refermé 2023, annus horribilis, avec deux revers face à la Turquie (3-2) à Berlin et en Autriche (2-0), perclus de doutes sur sa capacité à réussir à domicile. Puis le sélectionneur Julian Nagelsmann, en poste depuis fin septembre, a fait des choix forts, laissant plusieurs cadres à la maison pour la fenêtre de mars. Surtout, il a réussi à convaincre Toni Kroos de revenir en sélection, lui qui avait arrêté la Mannschaft après l'Euro-2021, fini sur une élimination à Wembley par l'Angleterre en huitièmes de finale. Les deux victoires de prestige en mars à Lyon contre la France (2-0) et les Pays-Bas (2-1) ont totalement relancé les espoirs d'un nouveau conte de fées d'été, comme en 2006 quand l'Allemagne avait atteint le dernier carré de «son» Mondial, conclu à la 3^e place.

TALIE

UN TENANT DU TITRE DANS LE DOUTE

L'Italie a tremblé jusqu'au bout du temps additionnel du dernier match de qualification contre l'Ukraine (0-0) pour assurer son billet sans passer par les barrages, synonyme de douloureux souvenirs et d'échecs aux portes des Mondiaux 2018 et 2022. Mais son état reste encore source d'interrogations. Les troupes de



Luciano Spalletti, qui a remplacé Roberto Mancini parti diriger la sélection saoudienne l'été dernier, ont ainsi gagné deux rencontres amicales en mars mais contre deux équipes de second rang (Venezuela, Equateur).

FRANCE

MAUDIT MOIS DE MARS

Après une campagne qualificative sans accroc, les vice-champions du monde ont débuté l'année 2024 de la pire des manières et ont été méconnaissables au cours des deux amicaux du mois de mars à domicile, avec une défaite

contre l'Allemagne (2-0) et un succès sans gloire face au Chili (3-2). La superstar Kylian Mbappé, qui a enfin officialisé son départ du PSG, n'a pas semblé dans son assiette mais Didier Deschamps espère bien que la perspective de l'Euro va relancer son capitaine.

ANGLETERRE

LES «THREE LIONS» MISENT SUR KANE ET BELLINGHAM

Finaliste de la dernière édition, l'Angleterre s'appuie sur une génération exceptionnelle, capable de lui ramener le titre qui lui manque

depuis le Mondial-66. Harry Kane, malgré une nouvelle saison blanche et sans trophée, a prouvé au Bayern Munich qu'il est incontestablement l'un des meilleurs avant-centres de la planète et Jude Bellingham, prodige de 20 ans, est déjà devenu indispensable sous le maillot du Real Madrid avant un possible sacre en Ligue des champions, le 1^{er} juin contre le Borussia Dortmund, son ancien club. Reste à Gareth Southgate à trouver la bonne formule pour ne pas échouer une nouvelle fois aux portes d'un sacre.

ESPAGNE

UNE ROJA RELANÇÉE PAR DE LA FUENTE

L'Espagne, double lauréate de l'épreuve en 2008 et 2012 avec sa génération dorée (Xavi, Iniesta, Sergio Ramos...), est loin du rouleau compresseur qu'elle était il y a quelques années. Mais elle s'est bien relevée de son échec à la Coupe du monde 2022 au Qatar en remportant la Ligue des nations 2023 grâce à un effectif renouvelé et rajeuni qui marche bien sous les ordres de Luis De la Fuente. La Roja va se présenter en Allemagne comme un outsider, avec une ossature plutôt solide, qui vient de perdre son premier match en plus d'un an en amical face à la Colombie (1-0).

PORTUGAL

LA DER DE CR7 ?

La déception de l'élimination en quart de la dernière Coupe du monde a été digérée par les Portugais. Désormais dirigée par Roberto Martinez, qui a relancé Cristiano Ronaldo, remplaçant de luxe au Qatar, la Selecao a signé un exploit inédit en emportant ses dix matches en phase de qualification. Huit ans après leur sacre en France, le Portugal et CR7 rêvent d'un dénouement similaire pour ce qui sera peut-être la der du quintuple Ballon d'Or avec l'équipe nationale.

ESPAGNE

Le Barça ne digère pas la création d'une «Loi Mbappé»

Une révision fiscale qui passe mal. Les dirigeants du FC Barcelone seraient très remontés contre la «loi Mbappé», une dérogation fiscale mise en place par la présidente de la communauté autonome de Madrid, Isabel Ayuso, qui a pour objectif d'attirer les investisseurs étrangers et qui devrait avantager le Real pour la venue du Français. Sport révèle que cette rupture d'égalité serait au cœur des discussions côté catalan. Le Barça, déjà en difficulté lors des négociations face à des clubs d'État comme le PSG ou Manchester City, trouve injuste l'avantage que de nombreux joueurs pourraient avoir s'ils décidaient de signer à l'Atlético de Madrid ou au Real Madrid. Les dirigeants estiment même que cette dérogation ferait du Real Madrid «un club d'État de plus». La «loi Mbappé» doit encore être approuvée par le

Conseil de gouvernement de Madrid et par l'Assemblée, ce qui devrait se produire dans les prochaines semaines, étant donné que l'exécutif présidé par Isabel Diaz Ayuso dispose de la majorité absolue après les élections de l'année dernière. La loi prévoit que toutes les personnes qui vont vivre dans la communauté de Madrid, qu'il s'agisse d'étrangers ou d'Espagnols qui reviennent au pays et investissent dans la communauté, pourront déduire 20% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la section autonome tant qu'elles investissent dans celle-ci. C'est-à-dire qu'elle supprime pratiquement complètement l'impôt des communautés autonomes pour tous ceux qui remplissent les conditions requises. Le seul impôt sur le revenu des personnes physiques que cette personne devrait payer serait l'impôt national sur le revenu. Le Barça estime qu'il sera beaucoup plus difficile pour le club blaugrana de recruter des joueurs, car alors qu'à Madrid un joueur ne devra payer que 24,5% de l'impôt national, en Catalogne, il faudra ajouter à ces 24,5%, les 25,5% de l'impôt régional. Le Barça croit que cette loi a été pilotée par Florentino Perez, proche d'Isabel Ayuso, la présidente de la communauté autonome de Madrid.

FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS

Tchouaméni «pas encore forfait», selon Ancelotti

L'entraîneur du Real Madrid Carlo Ancelotti a estimé hier que le milieu Aurélien Tchouaméni, blessé au pied gauche, n'était «pas encore forfait» pour la finale de la Ligue des champions même s'il avait «peu de chances» de la jouer. «Il a peu de chances mais il n'est pas encore forfait pour la finale» le 1^{er} juin, a affirmé Ancelotti à propos de l'international français, qui souffre d'une fracture de fatigue au pied gauche, à un mois du début de l'Euro-2024.

«Il s'agit d'une semaine importante, son pied ne lui fait pas très mal, je pense que c'est différent de la précédente blessure qu'il a eue au pied. Il n'est pas exclu qu'il revienne pour la finale», a-t-il expliqué. Déjà victime

d'une blessure similaire en octobre 2023, une fracture du deuxième métatarse (os central du pied), le milieu de terrain de 24 ans avait alors été éloigné des terrains pendant un mois et demi.

L'ancien joueur de Bordeaux et de Monaco est donc toujours incertain pour la finale de C1 contre Dortmund, sans garantie de pouvoir reprendre la compétition d'ici le début de l'Euro-2024 en Allemagne le 14 juin.

Le sélectionneur français Didier Deschamps doit annoncer jeudi la liste des joueurs retenus pour le tournoi. La France entrera en lice le 17 juin contre l'Autriche. L'entraîneur italien n'a pas dévoilé son jeu sur l'un des grands sujets de discussion avant la finale, à savoir le choix du gardien de

but, avec pour la première fois de la saison ses trois portiers à disposition : Courtois, Kepa et Lunin. «Lunin a réalisé une excellente saison et Courtois est le meilleur gardien du monde quand il est à son niveau», a résumé Ancelotti. «Dans la semaine précédant la finale, nous prendrons une décision».

Le gardien belge vient de disputer ses deux premiers matches de championnat après près de neuf mois d'absence et deux opérations aux genoux.

Carlo Ancelotti a également assuré que le défenseur brésilien Eder Militao, lui aussi blessé depuis le début de la saison, manquait encore «de minutes» et de «rythme» pour espérer jouer la finale à Wembley.



REAL MADRID - BORUSSIA DORTMUND Le Slovène Slavko Vincic au sifflet



Le Slovène Slavko Vincic dirigera la finale de la Ligue des champions entre le Real Madrid et le Borussia Dortmund qui aura lieu le samedi 1^{er} juin à 20h00 (algérienne) au stade de Wembley à Londres, a annoncé hier l'Union européenne de football (UEFA). Expérimenté, il avait pris part à la finale de la Ligue Europa en 2022 qui avait été remportée par l'Eintracht Francfort contre les Glasgow Rangers. Pour la finale de la Ligue Europa qui aura lieu le mercredi 22 mai entre l'Atalanta et le Bayer Leverkusen, le Roumain Istvan Kovacs a été dési-

gné. C'est sa deuxième finale européenne puisqu'il avait pris part à la finale de la Ligue Europa Conference 2022 remportée par l'AS Roma contre Feyenoord. Enfin, le Portugais Istvan Kovacs Artur Soares Dias dirigera la finale de la Ligue Europa Conference le mercredi 29 mai entre la Fiorentina et l'Olympiakos. Pour la finale féminine entre l'Olympique Lyonnais et le FC Barcelone, c'est l'Anglaise Rebecca Welch qui a été choisie. Cette dernière évolue au niveau masculin et compte deux apparitions en Premier League cette saison.

FOOTBALL

LIGUE 1 MOBILIS (SAISON 2024-2025)

Le coup d'envoi fixé au 12 septembre

INITIALEMENT PRÉVU LE WEEK-END du vendredi 30 et samedi 31 août 2024, le coup d'envoi du championnat de Ligue 1 Mobilis, saison 2024-2025, sera finalement donné le 12 septembre prochain.

L'annonce devrait bientôt être faite par la Fédération algérienne de football (FAF) qui déjà saisi les différentes Ligues qui lui sont affiliées et les clubs afin de les informer sur le programme détaillé de la prochaine saison footballistique, notamment les périodes d'enregistrement et les coups d'envoi des championnats. Cette décision de repousser de quelques jours le coup de starter de la Ligue 1 est motivé par la tenue des élections présidentielles anticipées qui auront lieu le 7 septembre 2024. C'est ainsi que d'après le document envoyé par l'instance fédérale aux clubs et aux différentes Ligues (LFP, LNFA, LIRF, LRFs et LFWs), la période d'enregistrement des joueurs pour les équipes de la Ligue 1 a été fixée du 2 juillet au 21 août 2024. La trêve hivernale, marquant la fin de la phase aller de la compétition débutera

quant à elle le mercredi 1^{er} janvier 2025 et s'étalera jusqu'au mardi 21 janvier 2025. Les clubs professionnels peuvent compléter le restant de leur quota de 22 joueurs de la première période (sans droit à l'indemnisation pour les joueurs partants), tout en respectant la limite des joueurs nés après le 1^{er} janvier 2002 et ayant au moins 12 joueurs, sans spécifier le nombre de joueurs dont les contrats sont annulés.

En attendant l'établissement du calendrier de la Ligue 1, une fois l'actuelle saison terminée où l'on saura les clubs ayant accédé et ceux ayant rétrogradés, la Ligue de football professionnel pour arrêter le programme général de la compétition pour la saison 2024-2025, en tenant compte des rencontres de l'équipe nationale et de la participation de nos clubs respectivement en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération africaine. Pour rappel, prévu initialement les 18 et 19 août, le coup d'envoi du championnat de Ligue 1 Mobilis de l'actuelle saison (2023-2024) a été reporté à deux reprises. D'abord aux 8 - 9 septembre, puis aux 15 et 16 du même mois. Ledit exercice, faut-il le rappeler a consacré le CR Belouizdad champion d'Algérie pour la quatrième fois consécutive et la 10^e de son histoire.



■ M. F.

PRIX MARC-VIVIEN FOÉ 2024

Aubameyang sacré, Bentaleb 3^e

Retenu dans la short-list composée de trois joueurs pour le Prix Marc-Vivien 2024, récompensant le meilleur footballeur africain de la Ligue 1 française, le milieu de terrain de Lille OSC, Nabil Bentaleb, a finalement terminé à la 3^e place du podium. Cette distinction décernée par RFI et France 24 a été remportée par l'attaquant Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang. Ce dernier, auteur d'une excellente saison avec l'Olympique Marseille, a capitalisé 252 points sur un panel de spécialistes avoisinant les 80 votants. L'ancien buteur de l'AS Saint-Etienne, Borussia Dortmund, Arsenal, FC Barcelone et Chelsea a devancé le défenseur international marocain du PSG, Achraf Hakimi (136 points) et l'international algérien Nabil Bentaleb (112 points). A souligner qu'aucun nom algérien ne figure dans la liste des lauréats de ce prix créé en 2009 à la mémoire du footballeur international camerounais, Marc-Vivien Foé, mort en plein match à Lyon le 26 juin 2003 à l'âge de 28 ans. Avant Nabil Bentaleb, quatre autres internationaux algériens ont terminé sur le podium. Il s'agit de Rachid Ghezzal (3^e) en 2016 alors qu'il évoluait à l'Olympique Lyonnais, Ryad Boudebouz (2^e) en 2017 avec Montpellier HSC, Islam Slimani (2^e) en 2020 sous le maillot de l'AS Monaco et Andy Delort (2^e) en 2021 avec les couleurs de Montpellier HSC. Ceci dit, Aubameyang, qui a presque achevé une saison de renaissance en décrochant cette distinction, souligne ainsi l'apogée de ses performances. Cette victoire constitue sa deuxième, la première remontant à 2013 lorsqu'il évoluait pour l'AS Saint-Etienne à l'âge de 24 ans. En devenant le deuxième joueur à être récompensé à deux reprises après l'Ivoirien Gervinho (en 2010 et 2011), Aubameyang a bien gravé son nom dans le palmarès de ce prix très significatif pour les joueurs africains de la Ligue 1 française. Il succède à son coéquipier à l'OM, le défenseur congolais Chancel Mbemba, qui faisait partie des 11 nominés, mais n'a pas atteint le podium.



■ K. H.

EN ACCUEILLANT L'ESS ET L'USMA

Le virage décisif du MC Oran

Auteur d'un bon match nul ramené de son laborieux déplacement, la journée écoulée, à Biskra (0-0), les espoirs du maintien dans la cour des grands du MCO se consolident davantage. Avant-dernier au classement général de la Ligue 1 conjointement avec l'ES Ben Aknoun (23 points), le club d'El Hamri est devant une belle opportunité de s'éloigner de la zone dangereuse à l'occasion de l'accueil, en l'espace de quatre jours, de l'Entente de Sétif et de l'USM Alger. Les poulains de Youcef Bouzidi croiseront, en effet, le fer avec l'Aigle noir vendredi prochain au stade Ahmed-Zabana (26^e journée) et les Rouge et Noir de Soustara dans un match de mise à jour prévu le 21 du mois courant. Deux victoires mettront le quadruple champion d'Algérie dans une situation idéale pour se sauver parmi l'élite. La mission s'annonce, néanmoins, assez alambiquée devant des adversaires extrêmement redoutables et surtout fortement déterminés de décrocher une place qualificative à une compétition internationale la saison prochaine. L'entraîneur du MCO, Youcef Bouzidi, qui

nourrit de réels espoirs de négocier victorieusement cette étape décisive dans la bataille au maintien, met l'accent sur la concentration invitant ses joueurs de lutter de toutes leurs forces dans l'objectif de sauver du purgatoire le prestigieux club d'El Hamri. A l'occasion de chaque séance d'entraînement, Bouzidi, conscient de l'importance de la communication dans cette phase aussi bien cruciale que déterminante, insiste sur la mobilisation de sa phalange appelée à réaliser un sans faute dans les deux prochaines empoignées intra-muros, qualifiées, selon les propos tenus par le coach, de «véritables finales du championnat». Les Oranais n'ont pas droit à l'erreur, d'où le rôle prépondérant que devra jouer le 12^e homme, les supporters. Une grande mobilisation est constatée chez ces derniers, qui invitent, d'ailleurs, les responsables du club de leur accorder la faveur de la gratuité de la billetterie en vue de garantir une assistance record lors des matches contre l'Entente de Sétif et l'Union d'Alger.

■ K. Y.

MONDIAL 2026 : OUGANDA – ALGÉRIE

Ce sera à Kampala

Comme souligné dans notre dernière édition, le match de la quatrième journée des éliminatoires du Mondial 2026 entre l'Ouganda et l'Algérie aura lieu officiellement à Mandela-Stadium de Kampala. La CAF a homologué le stade et donné, ainsi, son accord à la Fédération ougandaise (FUFA) d'accueillir les Verts à Kampala dans un rendez-vous prévu le 10 juin prochain à partir du 17 heures. La FAF a confirmé l'information sur son site officiel. L'Ouganda accueillera également le Botswana à Kampala le 3 du même mois (3^e journée). Par ailleurs, le président de la FAF, Walid Sadi, et le secrétaire général, Nadir Bouzenad, se sont rendus, lundi soir, à Bangkok, la capitale thaïlandaise, pour participer ce vendredi aux travaux du congrès de la FIFA.

■ K. Y.

BASKET-BALL ALORS QUE LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT D'AFRIQUE U18 DÉBUTERA LE 15 AOÛT

Les dates des éliminatoires de la zone 1 pas encore annoncées

Si les autres zones de l'Afrique sont fixées sur les dates du déroulement des tournois qualificatifs du Championnat d'Afrique de basket-ball U18 garçons, ce n'est pas le cas de la zone 1. Cette zone se compose de l'Algérie, la Libye, la Tunisie et le Maroc. Jusqu'à présent, la Fiba Afrique tarde à dévoiler les dates pour la zone Nord, alors que la compétition va se dérouler le 15 août prochain en Afrique du Sud. Selon le sélectionneur national Sahraoui Tedj Eddine, c'est une source de confusion pour ses joueurs et pour son staff qui se compose également de l'ancien pivot du NRB Staoueli Nabil Zarga. «Nous sommes dans la dernière phase de présélection. Après le dernier stage au Centre de regroupement des équipes nationales à Soudania, nous avons déjà dégagé une ossature qui sera renforcée par cinq joueurs binationaux, dont un qui évolue en Suède. Au poste 4, il est l'un des rares joueurs à dépasser les 2 mètres. Ce ne fut pas facile de repérer les meilleurs éléments vu que cette tranche d'âge a observé un arrêt brusque dès la propagation du coronavirus. A vous donc d'imaginer la baisse considérable de niveau», a-t-il expliqué. A propos de la candidature de notre pays pour abriter les éliminatoires de la zone 1, notre interlocuteur a signalé que la Fiba Afrique a rejeté la demande de la fédération. «Ça aurait été un avantage d'organiser le tournoi à Alger. Hélas, l'instance



continentale a refusé de nous attribuer l'organisation sans avoir donné jusqu'à présent les raisons.» En dépit de la programmation qui tarde à se faire au niveau de l'instance africaine, Sahraoui veut continuer le travail en jouant, dès que l'occasion se présente, des matches amicaux. «Nous devons programmer un stage la fin du mois en cours en présence des cinq joueurs évoluant à l'étranger. Ce sera aussi une étape pour superviser les nouveaux joueurs qu'ils soient de l'hexagone ou des autres coins du pays. La pro-

pection a été plus accessible à Alger avec la disponibilité de jeunes au niveau de la sélection de la Ligue», a-t-il souligné. Pour ce qui est de la forme actuelle des jeunes, l'ex vedette du Widad de Boufarik a mis le doigt sur le mal du sport à cinq national en matière de formation. «Qu'ils soient des joueurs de taille ou techniques, nous n'avons plus de basketteurs surdoués comme ce fut le cas auparavant. La réalité est que nous avons hérité d'une génération qui a encore des insuffisances tactiques et d'ordre technique. Cela dit, nous avons notre touche à imprimer notamment sur le plan psychologique. Le joueur algérien a toujours cet aspect comme atout pour défendre avec hargne les couleurs nationales. Ce qui compte est d'arriver le jour du premier match des éliminatoires avec une équipe complète et prête sur tous les plans», a-t-il noté. En période où les matches internationaux se font rares, la sélection nationale U18 prendra part au championnat arabe qui aura lieu à partir du 15 juillet prochain en Egypte. «Ce sera une échéance intermédiaire qui nous permettra de nous situer et aussi de mettre nos poulains dans le bain. D'ici-là, nous avons un programme de stages à appliquer pour donner du rythme à nos capés et les aider à perfectionner leur basket en attaque, mais aussi en défense», a-t-il estimé.

■ Adel K.



RÉUNION MINISTÉRIELLE PRÉPARATOIRE DU SOMMET ARABE Ahmed Attaf à Manama

Chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf est arrivé, hier après-midi à Manama (Bahreïn), pour participer à la réunion préparatoire de la 33^e session ordinaire du Sommet arabe prévu le 16 mai au Royaume de Bahreïn. L'ordre du jour de la réunion préparatoire portera sur «l'élaboration de projets de résolutions relatifs aux sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour du Sommet, en tête desquels la cause palestinienne, ainsi que d'autres sujets liés à la sécurité nationale arabe, et à l'action arabe commune dans ses dimensions politique, diplomatique, économique, social et culturelle».

ENFANTS MORTS PAR NOYADE À LA PROMENADE DES SABLETTES 7 individus arrêtés et placés en garde à vue

Sept individus ont été arrêtés et placés en garde à vue suite au décès par noyade de cinq enfants à la plage de la Promenade des Sablettes à Alger, avec ouverture d'une enquête «approfondie» sur les circonstances exactes de l'incident afin de déterminer les responsabilités des personnes impliquées, a indiqué hier un communiqué du procureur général près la Cour d'Alger. «Conformément aux dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le parquet général de la Cour d'Alger informe l'opinion publique que suite au décès de cinq enfants par noyade à la plage de la Promenade des Sablettes le 11 mai 2024, lors de deux excursions, la première organisée par la Maison de jeunes Chahid Mazari-Lahce de la commune d'Aïn Boucif, et la seconde par l'association El Mordjane de Médéa au profit d'enfants scolarisés, le parquet près le tribunal d'Hussein Dey a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire approfondie et minutieuse pour connaître les circonstances exactes des faits, savoir si les conditions légales et réglementaires de protection des enfants concernés par de telles activités ont été respectées, et déterminer la responsabilité de toute personne dont l'implication dans cet incident aura été prouvée», lit-on dans le document. Les premiers résultats de l'enquête préliminaire ont conduit à «l'arrestation et au placement de sept individus en garde à vue, en attendant la finalisation des procédures d'enquête, dont les résultats seront communiqués à l'opinion publique en temps opportun», conclut la même source.

Le président du Conseil de la nation présente ses condoléances

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a adressé, dimanche dernier, un message de condoléances aux familles des enfants décédés par noyade au niveau de la Promenade des Sablettes. «Mahmoudi Hamza, Ben Kaida Sohaïb, Rabehi Anas, Derouaïa Alaeddine et Ben Kaida Younes Abdelmoutalib, cinq enfants à la fleur de l'âge qui ont rendu l'âme dans une terrible tragédie à la Promenade des Sablettes à Alger, où ils ont été ravis à leurs parents et leurs proches», lit-on dans le message. «Nous partageons votre douleur et votre peine suite à la perte de vos enfants et prions Allah de leur accorder Sa sainte miséricorde et de vous prêter patience et réconfort», a écrit le président du Conseil de la nation à l'adresse des parents des victimes, en son nom personnel et au nom des membres du Conseil.

FORUM DES PAYS EXPORTATEURS DE GAZ

Le SG en visite de travail en Algérie

Le secrétaire général du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), Mohamed Hamel, entamera, à partir d'aujourd'hui, une visite de travail de deux jours en Algérie, a indiqué, hier, un communiqué du ministère de l'Energie et des Mines. Lors de sa visite en Algérie, les 14 et 15 mai, Hamel aura des rencontres avec le ministre de l'Energie et des Mines et des responsables du secteur, précise le communiqué qui a souligné que cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts conjoints entre l'Algérie et le GECF en matière de recherche scientifique et d'innovation. Il sera procédé, à cette occasion, à la mise en place d'un plan et d'un programme d'action à court, moyen et long termes de l'Institut de recherches sur le gaz (GRI), qui a été inauguré le 29 février dernier à Alger, en marge de la tenue du 7^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du GECF, abrité à Alger. Le GRI se veut un centre d'innovation et de recherches dédié au renforcement de la compréhension et de l'application des techniques liées au gaz dans le monde. Il est le fruit d'une convention signée début 2023 entre le GECF et le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, stipulant d'abriter son siège à Alger.



UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE À L'ASSEMBLÉE DE LA MÉDITERRANÉE

Défendre les positions de l'Algérie vis-à-vis des questions internationales

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA NATION, SALAH GOUDJIL, a présidé, hier, une réunion de coordination, en prélude de la participation d'une délégation parlementaire du Conseil aux travaux de la 18^e session de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), prévue les 15 et 16 mai à Braga (Portugal), a indiqué un communiqué de cette institution législative.

Lors de cette réunion, le président du Conseil de la nation a souligné «l'importance de la diplomatie parlementaire et son rôle prépondérant dans le système politique international», recommandant de «continuer, à travers ses mécanismes, à défendre les positions de l'Algérie vis-à-vis des différentes questions régionales et internationales ainsi que ses approches face aux défis politiques, économiques, sécuritaires et environnementaux dans la région méditerranéenne et ce dans le cadre des principes de la diplomatie nationale, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune».

Dans ce contexte, il a mis en avant «la place stratégique de l'Algérie dans le bassin méditerranéen et l'attachement de ses dirigeants à consacrer son appartenance méditerranéenne en tant que partie intégrante de son identité multidimensionnelle», appelant les membres de la délégation à «contribuer, avec efficacité, à enrichir les travaux de la session, en mettant en lumière la cause palestinienne juste et les questions de décolonisation dans le bassin de la Méditerranée et en Afrique, notamment la question du Sahara occidental», a ajouté le communiqué.

L'ordre du jour de la 18^e session de l'APM inclura le débat et l'adoption des rapports et des projets de décisions élaborés par les commissions permanentes de cette instance régionale, à savoir la coopération politique et sécuritaire, la coopération économique, sociale et environnementale et le dialogue des civilisations et les droits de l'homme. La délégation du Conseil de la nation qui participera dans le cadre d'une délégation conjointe des deux chambres du Parlement algérien, est composé de Lyes Achour, président de la commission de l'équipement et du développement local du Conseil de la nation et président de la délégation et des membres Mohamed Hachemi Debabeche et Ahmed Bennai.

DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI À L'AUTODÉTERMINATION Rassemblement devant le Parlement européen

La communauté sahraouie établie en Belgique a organisé un rassemblement à Bruxelles pour exhorter l'Union européenne (UE) à «respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination» et à cesser de «participer au pillage systématique de ses ressources naturelles», alertant sur les «graves violations» des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental. Les manifestants ont battu le pavé devant le siège du Parlement européen, aux cris de «Liberté aux prisonniers sahraouis» et «Pas d'alternative au référendum d'autodétermination», à l'appel de l'Association de la communauté sahraouie en Belgique. Beaucoup brandissaient le drapeau national de la République arabe sahraouie et démocratique (RASD) barré d'un «Sahara libre», et des banderoles pour demander à l'UE et ses Etats membres de «respecter le droit international».



Lors de cette manifestation, les membres de la communauté sahraouie établie en Belgique, soutenus par de nombreux sympathisants et partisans de la cause sahraouie, ont exhorté l'UE à «assumer ses responsabilités envers le peuple sahraoui» et à «respecter la légitimité internationale en res-

pectant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.» Les manifestants qui ont alerté sur «les graves violations commises par l'occupation marocaine et son appareil de sécurité dans les territoires occupés du Sahara occidental à l'encontre des civils sahraouis», ont affirmé suivre avec «préoccupation» et «grande inquiétude» la situation des prisonniers sahraouis détenus au Maroc.

DIPLOMATIE

Agrément du nouvel ambassadeur d'Algérie en Ouganda

Le gouvernement ougandais a donné son agrément à la nomination de Mourad Amokrane en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Ouganda, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.



La Météo du Mardi 14 Mai 2024

Alger 27° Annaba 31° Constantine 31° Oran 27° Ouargla 40° Tamanrasset 41° Tindouf 36° Illizi 37°



Fadjr	3.58
Dohr	12.45
Assar	16.33
Maghreb	19.51
Ichaâ	21.24



CHANGE	
ACHAT	VENTE
1 \$	1 \$
134,37DA	134,39DA
1 €	1 €
143,43 DA	143,50 DA

SERVICE PUB

Tél: (023) 50 21 14 - 50 21 12 - 50 21 13
Fax: (023) 50 21 17 - 50 21 23